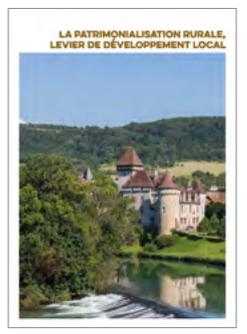


# **LES PATRIMOINES, LEVIER DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX**

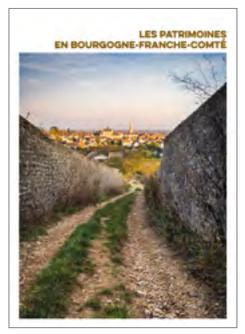
en Bourgogne-Franche-Comté



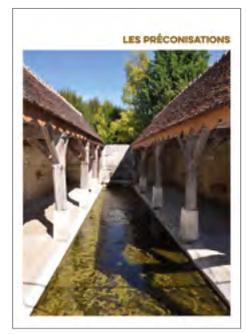
# SOMMAIRE



La patrimonialisation rurale, levier de développement local  
**Page 5**



Les patrimoines en Bourgogne-Franche-Comté  
**Page 20**



Les préconisations  
**Page 33**



Annexes  
**Page 54**



Déclarations  
**Page 68**

**L**es Français vouent pour leurs patrimoines, qu'ils soient culturels ou naturels, une véritable passion. Cette notion de "patrimoines", désormais plurielle [voir p. 6 de ce rapport], irrigue largement l'espace public. Cet engouement patrimonial est devenu en près de quarante ans un phénomène social de premier plan notamment grâce à l'existence et la vitalité de très nombreuses associations qui œuvrent tant à l'échelle nationale que locale.

Dans ses dimensions matérielle et immatérielle, le monde rural recèle un patrimoine culturel et naturel d'une très grande richesse.

Les patrimoines peuvent contribuer au développement autonome des territoires ruraux en tant qu'espaces de vie, d'activités économiques et de loisirs et en tant qu'espaces naturels et offrir des orientations stratégiques aux politiques de développement local. Protéger, mettre en lumière et valoriser le patrimoine apparaît ainsi indispensable au développement économique, social et culturel des territoires et, de plus en plus, au maintien des équilibres écologiques.

Reste que ce sujet n'a rien de nouveau et sonne comme une évidence pour nombre d'acteurs déjà impliqués. Depuis près de 60 ans, des acteurs publics et privés agissent pour appliquer la "recette patrimoniale" (Europe, État, Régions, Départements, Parcs naturels régionaux et nationaux, Intercommunalités, Communes). La littérature grise sur le sujet est considérable. De nombreux guides techniques, créés à l'attention des acteurs locaux, leur permettent d'engager plus facilement une politique de développement local axée sur leurs patrimoines.

Mais alors pourquoi s'interroger aujourd'hui sur un sujet qui pourrait paraître finalement assez "trivial" ?

La question des patrimoines comme potentiel de développement insuffisamment exploité est récurrente depuis le milieu des années 2010. Le potentiel patrimonial de la France serait largement sous exploité à tous les niveaux, qu'il soit économique, social ou environnemental.

Beaucoup d'acteurs publics n'ont pas encore engagé de telles politiques sur leur territoire, certains élus, notamment, n'ayant pas forcément encore pris conscience de l'enjeu majeur que peut représenter une politique patrimoniale durable, en particulier pour les territoires ruraux. Dès lors, comment les mobiliser sur l'importance de cet enjeu ?

La volonté politique ne suffit pas toujours à pallier les difficultés liées à la mise en œuvre d'une politique de développement durable locale fondée sur les patrimoines. Comment faciliter et améliorer les démarches patrimoniales dans les territoires ruraux au service de leur développement, local et durable, et répondre ainsi aux difficultés, freins, blocages rencontrés localement ? Telle est la problématique traitée dans ce rapport.

La première partie est consacrée à la présentation des éléments de définitions et à un retour historique tant sur les liens conceptuels forts entre développement local, développement durable et patrimonialisation que sur l'affirmation dès les années 1990 de cette patrimonialisation au service du développement des territoires ruraux. Elle intègre aussi une description des enjeux économiques, sociaux et environnementaux attachés à la patrimonialisation.

La deuxième partie traite des principales caractéristiques des patrimoines ruraux de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et de l'organisation des compétences des collectivités locales.

La dernière partie est consacrée aux préconisations.

**Les patrimoines peuvent contribuer au développement autonome des territoires ruraux.**

Cette réflexion vise des objectifs à la fois ambitieux et modestes. Ambitieux, car le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) souhaite interpeller, à travers ses préconisations, l'exécutif régional, les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales (Départements, Intercommunalités, Communes), les territoires de projets (Pôles d'équilibre territorial et rural - PETR, Parcs naturels régionaux - PNR, Parc national...) les acteurs locaux (associations, entreprises, opérateurs publics, opérateurs économiques...) et les citoyens sur les leviers permettant une meilleure prise en compte des patrimoines au service du développement local durable des territoires ruraux.

Modestes, car le CESER est bien conscient de ne pouvoir traiter toute l'envergure du sujet qui concerne tout autant les patrimoines naturels que les patrimoines culturels. À ce titre, ce rapport n'abordera pas le sujet des patrimoines qui est très spécifiquement lié aux seuls patrimoines culturels.

Ce travail prend appui sur les auditions et contributions d'une diversité d'acteurs. Le CESER les remercie pour avoir contribué à ce rapport par leur disponibilité, leur réactivité et le partage de leur expertise [Cf. liste en annexe].

Il convient enfin de signaler que ce travail constitue une suite au rapport "**Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?**" adopté en 2017. Il traite de l'importance de la prise en compte de toutes les ressources locales des territoires ruraux pour leur permettre d'engager des dynamiques territoriales vertueuses au service d'un développement local et durable. Cinq ans après, l'idée a été de focaliser l'analyse sur un exemple très précis de "ressource" territoriale : les patrimoines culturels et les patrimoines naturels.

Le lecteur est invité à consulter le rapport de 2017 qui lui permettra d'avoir une vision d'ensemble sur les problématiques attachées au développement local des territoires ruraux de la BFC.

**Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés lors de la séance plénière du 27 juin 2023.**

# LA PATRIMONIALISATION RURALE, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



Château de Cléron

Selon l'INSEE, la région BFC est la 1<sup>re</sup> région rurale de France avec 95 % de la superficie, 95 % des communes et 55 % de la population. Par leur densité de population très faible (20 hab/km<sup>2</sup>), 38 % des communes sont confrontées aux enjeux spécifiques de "l'hyper-ruralité".

## DÉFINITION DES PATRIMOINES RURAUX

Le terme "patrimoine", dont le champ s'est élargi avec le temps, englobe aujourd'hui un très grand nombre de catégories différentes, au point même que tout objet peut être qualifié aujourd'hui d'objet pouvant potentiellement devenir "patrimonial". Dérivant étymologiquement du latin "patrimonium", il définit le devoir de soutenir sa famille et de léguer à ses enfants les moyens de perpétuer la lignée. Cet héritage constitue une référence fédératrice pour un groupe familial ou social. Ainsi, la définition la plus synthétique et généraliste de ce qu'on entend par patrimoine serait qu'il s'agit de ce que nous chérissons et que nous souhaitons léguer aux générations futures. Cependant, réduire le patrimoine à une définition unique et figée ne peut être satisfaisant, ne venant que réduire l'amplitude extraordinaire du concept et la pluralité des processus et pratiques qu'il englobe.



Sculptures sur bois sur maisons à pan de bois, Noyers-sur-Serein

Deux éléments vont permettre de définir plus clairement ce que recouvre les patrimoines : la catégorisation de ces patrimoines et leur inscription dans un processus particulier nommé la "patrimonialisation".

## I- La catégorisation des patrimoines

### LE PATRIMOINE CULTUREL RURAL



Toits du village de Lods

#### • Définition

Aujourd'hui, la définition du patrimoine culturel est parfaitement connue et partagée dans ses grands principes. Il regroupe tout à la fois des biens matériels ou immatériels reconnus comme témoignant des relations particulières qu'une communauté humaine a instaurées au cours de l'histoire avec un territoire et qu'elle souhaite voir transmettre pour l'avenir compte tenu de leurs valeurs historique, esthétique, archéologique, scientifique, ethnologique ou anthropologique. Il faut noter que cette définition s'applique à tout territoire, rural ou urbain, sans distinction. Le caractère spécifiquement "rural" du patrimoine n'a pourtant rien de neutre et relève d'une appréciation assez récente. Jusque dans les années 1970, majoritairement matériel et bâti, monumental, architectural, rare et précieux, le patrimoine évoque et matérialise avant tout la grandeur d'une nation, et se trouve principalement concentré dans ses grandes villes. Ainsi, pendant longtemps, le patrimoine culturel rural a été invisible et sa définition très restrictive était limitée au "petit" patrimoine. Il ne gagne ses lettres de noblesse institutionnelles qu'en 1994 avec le rapport "Chiva" du ministère de la Culture qui a posé, en France, les bases de toutes les réflexions sur le sujet. Le mouvement

de patrimonialisation des biens culturels ruraux peut alors s'engager pour de bon avec l'apparition notamment du Patrimoine rural non protégé (PRNP). Dès lors, la patrimonialisation des campagnes a rapidement été envisagée comme "remède miracle" dans un contexte de requalification territoriale s'efforçant de doter les anciennes régions industrielles de nouvelles externalités favorables à leur (re)développement. D'abord envisagée sous l'angle de la protection pour empêcher la disparition pure et simple de toute une partie du patrimoine culturel rural et donc de l'identité de ces territoires et des populations qui y vivent, l'enjeu a ensuite évolué sous l'angle de la valorisation de ce patrimoine comme réponse à la demande des populations urbaines et des touristes. Il s'agissait alors de fonder de nouvelles perspectives de développement tout particulièrement pour des territoires ruraux en "déclin".

#### • Les caractéristiques des patrimoines culturels ruraux

Le patrimoine rural se caractérise globalement aujourd'hui par :

##### • Sa part de patrimoine matériel :

- Les **paysages**, résultats d'une action séculaire de l'Homme sur le milieu, façonnés au cours des âges par les gens vivant de la terre et de l'exploitation des ressources de la nature.
- Les **biens immobiliers** formant ce que l'on nomme l'architecture rurale, agrégée ou non (villages, hameaux, habitat et édifices dispersés), le patrimoine vernaculaire (croix de chemin, calvaires, oratoires, puits, lavoirs, abreuvoirs, fontaines, cadoles, cabottes, mégalithes, moulins, bornes anciennes, cimetières, chapelles, pigeonniers...), les édifices historiques et religieux (églises, châteaux, fortifications, maisons-fortes...) mais aussi les bâtiments d'exploitation agricole ou ceux liés à l'artisanat et l'industrie (ateliers, forges, tuileries, distilleries, cabanes agricoles, fours à chaux, fours à pain...).
- Les **biens mobiliers** qui relèvent aussi bien d'usages domestiques (meubles de styles régionaux...), agricoles/artisanaux (outils...) que religieux (mobiliers des églises, des chapelles...), festifs (chars de carnaval, emblèmes villageois ou corporatifs...) ou musicaux (instruments...). Ils incluent également tout le patrimoine écrit.

- Les **produits du terroir** adaptés aux conditions locales, aux besoins des gens qui les ont élaborés et à des traditions de culture, d'élevage, de transformation et de préparation. Ce sont aussi bien des variétés végétales (plantes, fruits, légumes...), des races animales locales que des produits plus élaborés (vins, fromages, charcuteries...). Une spécificité, une excellence liée à un lieu, à une société, à une histoire reposant sur un ensemble de facteurs sociaux, de qualités techniques et de savoirs originaux, s'attachent à ces fruits, ces légumes, ces animaux. Ils peuvent servir aussi de réservoirs génétiques.

##### • Sa part de patrimoine immatériel :

- Les **techniques et savoir-faire** qui ont permis la création de tous ces paysages/biens et qui demeurent indispensables pour en rendre possible l'entretien, la restauration, la modification et la modernisation dans le respect de la logique constructive et de l'esthétique de l'ensemble immeuble/habitat/paysage. Il est important de rappeler que, sans les techniques et les savoir-faire paysagers, architecturaux, agro-pastoraux, artisanaux qui les mettent en œuvre, la conservation, la protection, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel rural seraient impossibles.



Événement culturel régional Idylle

- Des **parlers locaux**, des **musiques**, une **littérature orale** issus de traditions non écrites. Ces modes d'expression témoignent d'une inscription particulière de la communauté sur son territoire et plus généralement d'une façon particulière d'être ensemble. On inclut ici les contes et légendes ainsi que les noms des lieux (toponymes) qui reflètent des usages ou des représentations particulières.

- Des sons et des odeurs constitutifs du patrimoine sensoriel des campagnes (cloches...).
- Des modes de sociabilité et des formes particulières d'organisation sociale comme certaines coutumes ainsi que des fêtes (calendaires, agricoles...).

### LES PATRIMOINES NATURELS



Grottes des Moidons, Molain

Tout comme pour le patrimoine culturel, la définition du patrimoine naturel est communément reconnue. Le **patrimoine naturel** concerne les formations physiques, biologiques et géologiques remarquables, les habitats d'espèces animales et végétales menacées et les aires d'une valeur exceptionnelle du point de vue de la science, de l'environnement ou de la beauté naturelle. Contrairement au patrimoine culturel, la majorité du patrimoine naturel est située dans le monde rural même s'il n'en a pas l'exclusivité. On distingue trois grandes catégories :

- Les "monuments" naturels (grottes, cascades, arbres remarquables...).
- Les formations géologiques (montagnes, volcans...).
- Les zones constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées (forêts, estuaires, marais...) et qui peuvent inclure des formations géologiques.

Ici, la notion de patrimoine naturel fait écho à celle "d'aire protégée" définie selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme "un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés". Contrairement à une idée répandue, le patrimoine naturel ne désigne donc pas des paysages ordinaires et/ou anthro-

pisés exploités par l'Homme qui, eux, constituent une facette propre et fondamentale des patrimoines culturels ruraux comme nous l'avons vu précédemment. Le patrimoine naturel est bien constitué des milieux et monuments naturels et des espèces biologiques remarquables identifiés comme devant être protégés et conservés, c'est-à-dire spécifiquement patrimonialisés en vue d'une transmission aux générations futures. Le patrimoine naturel renvoie bien à des espaces et espèces d'exception. Enfin, il faut bien distinguer le "patrimoine" naturel du "capital" naturel qui se définit, lui, comme la totalité de la nature - ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, écosystèmes, espèces.

## 2- La patrimonialisation

### DÉFINITION

Si tout est potentiellement susceptible de devenir un jour un bien patrimonial, tout ne le devient pas. Dès lors, comment produit-on du patrimoine ? De quelle manière se révèle puis se réalise le "potentiel patrimonial" d'un objet ? Cela passe par ce qu'on appelle la "patrimonialisation" qui est l'ensemble des modalités du processus visant à transformer un bien matériel ou immatériel en un élément patrimonial reconnu.



Façades de maisons à chevrons, Noyers-sur-Serein

Elle est conceptualisée, étudiée et mise en œuvre en France depuis plus de 30 ans. Ce processus peut être ramené à l'enchaînement de plusieurs étapes. Suivant les documents bibliographiques, ces étapes peuvent changer d'intitulé, de forme, de nombre. Dès 1992, Marc Laplante assigne à la patrimonialisation 4 étapes obligées (sélection, élévation au niveau de symbole, consécration et mise en exposition). Pierre-Antoine Landel, en 2004, distingue quant à lui 5 étapes (invention,

identification-certification, restauration, exposition-transmission et enfin valorisation). D'autres auteurs en 2006 avancent eux aussi 5 étapes (sélection, justification, conservation, exposition, valorisation) quand Guillaume Lacquement en 2012 les ramène à 4 (inventaire, caractérisation, préservation/restauration, promotion). Peu importe finalement, le processus de patrimonialisation n'en restant pas moins très similaire dans ses étapes fondamentales.

### LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION

Pour le CESER, quatre grandes phases consécutives sont à retenir en synthèse :

- LE TEMPS DE LA CONNAISSANCE : **Identifier/Révéler/Inventorier** : découvrir, sélectionner un bien pour l'étudier à la lumière des potentialités qu'il recèle.

- LE TEMPS DE L'ENGAGEMENT : **Sélectionner/Préserver/Conserver/Protéger** : envisager les actions à mener pour sauvegarder les éléments caractéristiques d'un bien afin d'en préserver la vie physique et sa valeur. Engager, possiblement, sur ces bases, un projet de conservation/protection du bien qui permettra d'entériner la valeur et le sens qui lui ont été attribués et de lui conférer un statut particulier.

- LE TEMPS DE L'ACTION : **Restaurer/Réhabiliter/Rénover** : restaurer et/ou réhabiliter le bien concerné.

- LE TEMPS DE LA VALORISATION : **Exposer/Promouvoir** : déployer l'usage du bien devenu objet patrimonial pour en tirer des richesses qu'elles soient économiques, sociales et environnementales. Cette phase passe notamment par la mise en exposition des patrimoines, la présentation au public qui offre ainsi aux objets patrimoniaux une reconnaissance sociale. Le changement d'usage qui peut en découler apporte aussi à l'objet une valeur supérieure à sa valeur initiale. Tout l'enjeu, à ce stade, est d'identifier le niveau acceptable de la part de "marchandisation" des patrimoines dans son volet économique.

À ces différentes phases, s'ajoutent enfin deux types d'enjeux fondamentaux qui leur sont totalement transversaux et qu'il convient donc de prendre en compte tout au long du processus et à chacune des phases : l'animation/coordination/gouvernance et la transmission/éducation aux patrimoines (éducation artistique et culturelle -

EAC, éducation à l'environnement et au développement durable - EEDD...).

Ainsi, le patrimoine n'existe pas par nature. Il est le fruit d'une construction et d'un consensus social visant à reconnaître un bien, matériel ou immatériel, comme un élément patrimonial, c'est-à-dire un bien à transmettre aux générations futures.



Exposition Archives au Château, Châteauneuf-en-Auxois

### POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR DES BASES PATRIMONIALES

#### I- Patrimoine, développement et durabilité : trois concepts interconnectés

Les politiques publiques mêlant "patrimonialisation", "développement local" et "développement durable" se sont largement déployées depuis les années 1990. Le concept de "patrimonialisation" s'est affirmé dès 1992. Le rapport "Chiva" sur la patrimonialisation culturelle rurale date de 1994. Le livre fondateur de Bernard Pecqueur "Le développement local" est publié en 1989 et c'est en 1992 que le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies, officialise la notion de développement durable et celle de ses trois piliers (économie/environnement/social). Pas question de retracer ici 30 ans d'histoire de ces politiques mais il est reconnu que les trois concepts se sont

naturellement nourris et complétés. Il y a, à cela, une certaine logique propre à la notion même de patrimoine. En effet, la mobilisation des patrimoines comme ressource des territoires interagit avec des dimensions socioculturelle et environnementale qui ne peuvent être ignorées. Rappelons que la définition du "patrimoine" intègre d'emblée l'idée fondamentale d'une transmission intergénérationnelle. Or, cette notion de transmission est également fondamentale dans les conceptions et les politiques du développement durable. Celles-ci s'appuient justement sur la qualification patrimoniale de l'environnement, au sens d'une transmission garantie et équitable, aux générations futures, de ressources et de biens communs, tant sociaux (biens et valeurs) qu'environnementaux (biodiversité, milieux et ressources naturelles). Les politiques de protection des milieux naturels et de la biodiversité, qui se sont spécifiquement développées parallèlement, pourraient être aussi évoquées. De fait, les politiques publiques, tant nationales que régionales, ont cherché à affermir le développement local sur la base des patrimoines et des enjeux du développement durable en établissant sans cesse des passerelles plus ou moins nettes entre ces trois dimensions.



Mont d'Or, Métabief

## 2- L'affirmation des patrimoines au service du développement local, rural et durable

### LE POINT DE BASCULE DU MILIEU DES ANNÉES 1990

Une multitude d'outils locaux de sauvegarde et de valorisation du patrimoine ont été, au fil des années, mis en place, avec plus ou moins de succès et d'efficacité pour faciliter l'expression



Villa Palladienne, Syam

du développement local. La démarche de l'État lancée en 1994-1995 sur la base du rapport "Chiva" et visant à la création de Pôles d'économie du patrimoine (PEP) dans les territoires en fait partie. Par ce concept, l'État a voulu appuyer des projets de développement territoriaux tirant partie de l'existence des patrimoines. L'objet des PEP était donc de faire spécifiquement du patrimoine une filière de développement local, intégrant les dimensions touristique, agricole, artisanale, scientifique ou éducative. C'est aussi au milieu des années 1990 que les notions de territoire et d'apports socioéconomiques des réserves naturelles surviennent. Réserves naturelles de France (RNF) et le ministère de l'Environnement s'interrogent sur la manière d'obtenir un budget plus satisfaisant, dans la mesure où "un argumentaire basé essentiellement sur la conservation du patrimoine" ne semble pas suffire à convaincre les politiques. C'est l'occasion pour le réseau de se positionner et de "mettre en évidence le rôle des réserves naturelles dans les expériences de gestion et dans la valorisation économique". Cela a été l'occasion d'ouvrir le débat chez nombre de gestionnaires sur la crainte de la dissolution de la conservation de la nature au profit du développement. Dès 1996, dans l'ouvrage "Quand le patrimoine fait vivre les territoires", Denis Chevalier observe que l'ensemble du patrimoine, "sa valorisation, voire sa marchandisation", constituent "un levier essentiel pour l'aménagement et le développement des territoires". Dix ans après l'ouvrage de référence de Bernard Pecqueur sur le développement local, Claire Bertrand publie en 1999 "Le Patrimoine en réseau, un nouveau système d'action locale?". Selon elle, les PEP ont aussi contribué "à faire tomber les barrières psychologiques, organisationnelles et administratives entre les domaines

de la culture, du tourisme et de l'économie". La création des "Pays" en 1995, quasi en même temps que les PEP, est également révélatrice de ce mouvement d'un développement local rural basé sur les patrimoines. En cherchant de nouveaux potentiels de développement, les acteurs locaux, encouragés par l'État, sont appelés à redécouvrir les attributs physiques des lieux, leur héritage culturel et historique. Cela les conduit à "réinventer" un patrimoine rural venant nourrir un projet durable de territoire construit de façon ascendante et rapprochant développement rural et local.

### PRISE DE CONSCIENCE TARDIVE DES ENJEUX ÉCONOMIQUES DES PATRIMOINES

Si la France, à l'orée des années 2000, dispose d'un patrimoine culturel rural très riche faisant l'objet d'une certaine préservation grâce aux politiques publiques de protection et de valorisation du patrimoine complétées par les aides de l'Union européenne, elle accumule encore des handicaps qui tiennent surtout à la mauvaise appréhension des marchés, des pratiques du marketing et de la communication. En fait, "l'exploitation" patrimoniale a longtemps fait peur en France. Il faudra attendre des ouvrages théoriques d'économistes comme celui de Xavier Greffe de 2003 "La Valorisation économique du patrimoine" pour que soient explicitées à quelles conditions les efforts de mise en valeur du patrimoine peuvent se coordonner pour susciter développement économique et emploi. Depuis, l'apport du patrimoine local au développement n'a plus cessé d'être au cœur des préoccupations des économistes.



Tour de Gigny, Saincaize-Meaux

Le poids économique direct des patrimoines culturels était d'environ 5 milliards en 2019 avec près de 60 000 emplois (gestion des bibliothèques, des archives, des musées, des sites et monuments historiques...). Plus globalement, il a été estimé dans la seule étude nationale existante que l'impact économique et social, direct et indirect, du patrimoine culturel dépassait les 21 milliards avec plus de 500 000 emplois (dont plus de la moitié dans le secteur touristique). La problématique est plus complexe concernant le développement économique sur la base des patrimoines naturels mais avec un même constat : une prise en compte tardive du sujet. Certaines questions très simples, en apparence, et qui ont trouvé des réponses en ce qui concerne le patrimoine culturel, restent aujourd'hui posées :



Maison des Grands Lacs du Morvan, Montsauche-les-Settons

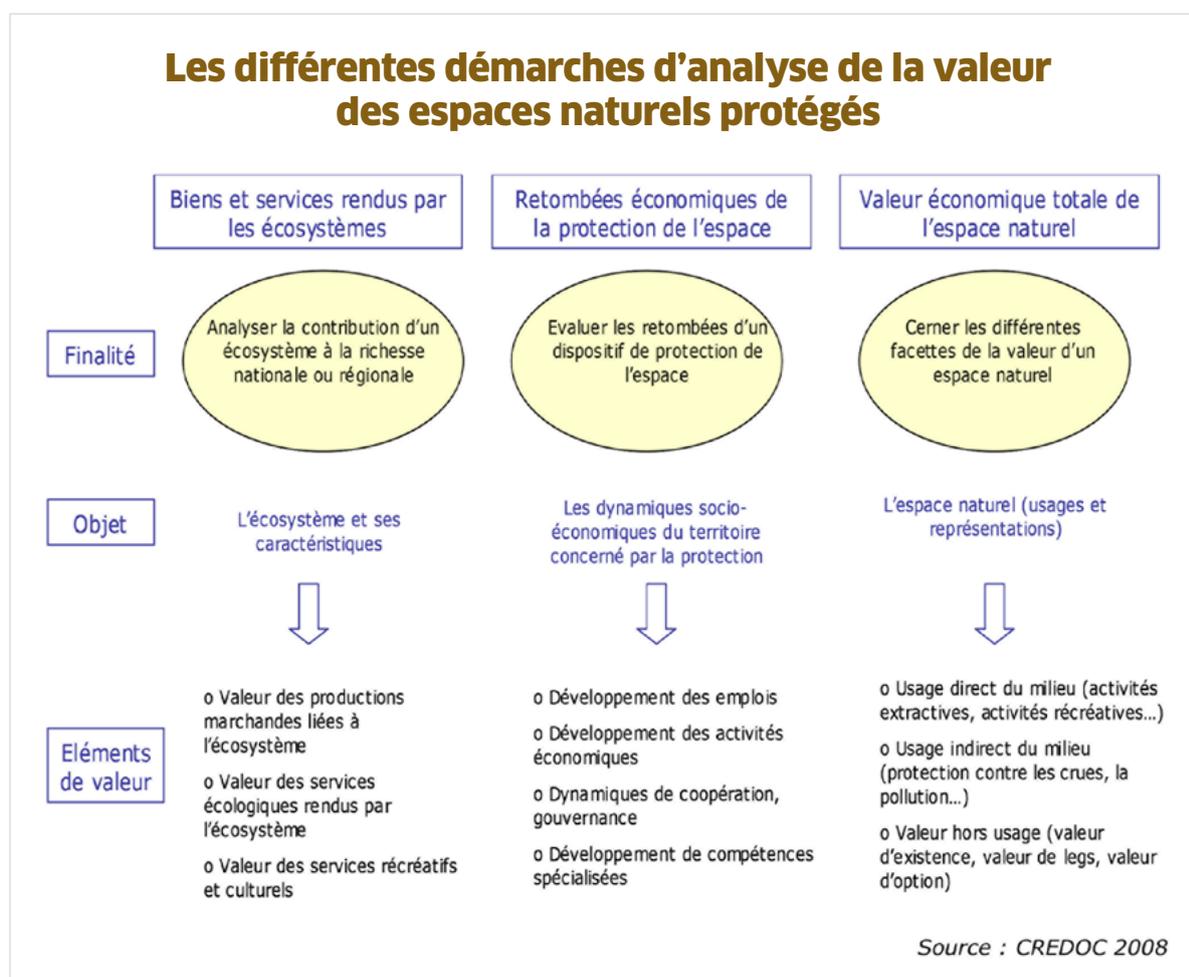
- Quel est le nombre d'emplois total généré par les activités liées aux patrimoines naturels ?
- Quelle est la part du tourisme dévolue aujourd'hui à la fréquentation de sites naturels ?
- Quelle est la part de revenu généré par les travaux de restauration des patrimoines naturels ?

Tout juste sait-on aujourd'hui que seuls 23 % des emplois "verts" en France relèvent de la protection de la nature soit 32 000 emplois (techniciens de l'environnement, gardes des espaces naturels, animateurs environnement...) sur 140 000.

De plus, le questionnement "scientifique" socle sur la valeur économique des espaces naturels n'a pas cessé d'évoluer jusqu'à aujourd'hui. L'idée globale, ici résumée, est qu'une politique publique de protection-conservation d'un bien naturel ne saurait se suffire à elle-même et qu'elle doit être justifiée par l'évaluation des bénéfices que la société en retire. Encore faut-

il se mettre d'accord sur le calcul de la valeur de ces biens naturels et sur la caractérisation de ces bénéfices. Ce sujet très complexe ne sera pas développé dans ce rapport. Signalons juste que la prise en compte de ces raisonnements par la puissance publique au niveau international ne s'est développée qu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle avec deux rapports de référence en 2002 et 2004 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale. Cela débouchera notamment en France sur l'intégration dans la loi Grenelle de 2009 d'engagements de l'État pour valoriser des "biens publics environnementaux" dans la comptabilité nationale. Mais il faut souligner que cet enjeu s'est développé en France dès le milieu

des années 1990 particulièrement auprès des acteurs de la conservation des espaces naturels sensibles comme évoqué précédemment. Durant la même période, l'aménagement du territoire et sa gestion se complexifient avec l'avènement de nouveaux niveaux de gouvernance territoriale (Pays, intercommunalités...). C'est à partir de là que l'opposition entre protection environnementale et développement économique s'estompe avec des acteurs gestionnaires des espaces naturels protégés qui essaient de se positionner comme des acteurs du développement local. La lecture du rapport "La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés" donne toutes les clés de compréhension en la matière. La figure ci-dessous en est extraite.



## GÉNÉRALISATION DES ENJEUX DES PATRIMOINES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE



Domaine de Chalain, Doucier

L'action patrimoniale publique ayant connu les effets de la décentralisation, cette question irrigue aujourd'hui, directement ou indirectement, nombre de politiques publiques, qu'il s'agisse de l'État, toujours très actif dans le domaine culturel, ou des collectivités locales. La valorisation économique des patrimoines, longtemps minorée, s'affiche aujourd'hui comme une priorité et mobilise de nombreux acteurs publics et privés. L'État et les collectivités territoriales n'hésitent plus à afficher des convergences entre les politiques du patrimoine, les politiques touristiques et les politiques de développement des territoires. La recherche de labels prestigieux, notamment ceux décernés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), s'explique, au-delà des effets de légitimité, par les retombées économiques espérées. Les tentatives de développement rural par la valorisation du patrimoine sont, de fait, toujours encouragées par les pouvoirs publics car ils leur prêtent toutes les vertus : concilier développement durable, aménagement global et intégré du rural et prise en compte de la diversité des identités régionales. Reste que l'équilibre entre les logiques de la conservation et celle de la valorisation économique n'est pas toujours simple à trouver. D'ailleurs, plus encore qu'hier, la sélection et la conservation des patrimoines, l'engouement même qu'ils suscitent, semblent aujourd'hui d'abord relever d'incontestables raisons économiques pour favoriser une "croissance" plus qu'un développement, une "attractivité" plus qu'une durabilité malgré les discours répétés. Il est important de rappeler qu'on peut

choisir d'engager une démarche de patrimonialisation sans engager forcément une démarche de valorisation, c'est-à-dire sans systématiquement chercher à en tirer un profit économique. C'est particulièrement vrai des patrimoines naturels dont la protection/conservation relève même d'un enjeu vital pour l'humanité. Il n'en reste pas moins que les apports théoriques de la patrimonialisation aux dynamiques de développement des territoires sont aujourd'hui bien documentés sur les trois piliers du développement durable.

## PATRIMOINES ET DÉVELOPPEMENT : LE RENOUVEAU

La question des patrimoines comme potentiel de développement économique insuffisamment exploité est réapparue au milieu des années 2010 et reste d'actualité. En effet, pour certains acteurs/auteurs, les marges de progrès économique seraient encore considérables. Alors que la France serait le pays le plus visité de la planète (plus de 84 millions de touristes en 2014), les États-Unis et leurs 70 millions de touristes génèrent quatre fois plus de revenus : 200 milliards de dollars en 2014 contre 50 milliards d'euros pour l'hexagone. La revue France Forum a consacré son numéro de décembre 2015 à ce sujet en réclamant d'urgence un "New Deal du patrimoine". Des réflexions menées au niveau national vont aboutir en 2016 à la dernière grande loi sur ce sujet et en 2017 au lancement de la "Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril" dite "Mission Bern" personnifiée par Stéphane Bern. Fortement médiatisée, la Mission Bern a permis de (re)mettre au centre des attentions les enjeux associés à la protection et la valorisation des patrimoines culturels bâtis notamment en milieu



Château, Montfaucon

rural par un travail d'identification du patrimoine en péril et la recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer.

De cette initiative est né le Loto du patrimoine dont le produit a été attribué à la Fondation du patrimoine. Six ans plus tard, cette mission est toujours active, preuve de son intérêt et de son succès mais aussi des difficultés rencontrées localement par les acteurs agissant pour la sauvegarde et la valorisation de ces patrimoines culturels bâtis. Cinq ans après la revue France Forum, Stéphane Bern en appelle lui-même en 2020 une nouvelle fois à un "New Deal massif de l'État en faveur du patrimoine rural". Cet intérêt renouvelé a suscité d'autres rapports et études qui font une nouvelle fois de cette question un des enjeux centraux pour l'avenir des territoires à l'image, par exemple, du Rapport sénatorial sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser (mai 2020), du Rapport d'information sénatorial sur le bilan du plan de relance en faveur des patrimoines (mars 2022) ou du rapport de la Cour des Comptes sur la politique de l'État en faveur du patrimoine monumental (juin 2022). Le lancement national en 2022 du Portail du patrimoine par la Fondation du patrimoine, avec le soutien du ministère de la Culture et du ministère de la Cohésion des territoires, témoigne aussi de cette réalité. 2022 a été également l'année d'une refonte globale du site internet régional de l'inventaire du patrimoine culturel élaboré par le Conseil régional BFC. Ce mouvement d'abord très prioritairement axé sur les patrimoines culturels bâtis "infuse" maintenant aussi les patrimoines naturels du fait d'inquiétudes environnementales particulièrement mises en alerte depuis quelques années avec l'accélération notable de la dégradation de la biodiversité et des effets du changement climatique.



### 3. La patrimonialisation à l'épreuve des trois piliers du développement durable

#### PILIER ÉCONOMIQUE



#### • Les patrimoines, source de richesses économiques

La patrimonialisation est potentiellement source de richesses économiques par les revenus générés par :

- Les sites patrimoniaux avec leurs recettes d'exploitation (recettes billetteries, boutiques-librairies, visites guidées, évènements...).
- Les entreprises intervenant sur ces patrimoines par le chiffre d'affaires (restauration, métiers d'art...).
- L'activité touristique, mesurée par des indicateurs quantitatifs mais aussi qualitatifs.
- La création et l'implantation de nouveaux services et activités associés et des emplois qui les accompagnent grâce au climat favorable créé par la dynamique engendrée par les patrimoines. Les territoires concernés sont indéniablement attractifs pour les entreprises : par exemple, certains entrepreneurs peuvent être sensibles aux externalités positives engendrées par les espaces naturels sur la qualité de vie des riverains et aux effets susceptibles de favoriser des gains de productivité et d'améliorer une image de marque.
- Le développement des productions locales sous signe de qualité mais aussi par l'image de marque du territoire porteur de ces productions.
- L'installation de nouveaux résidents (principaux ou secondaires) qui contribue à une évolution démographique favorable et à un accroissement de la demande locale de biens et de services (artisans du bâtiment, commerces locaux...) et des ressources fiscales locales.

- **Les investissements publics générés.** La présence d'un patrimoine local oriente, dans la plupart des cas, les choix et les politiques des pouvoirs publics locaux. Ces derniers seraient amenés à mettre en place une politique d'aménagement favorable à la mise en valeur du patrimoine. Ces investissements, qui sont dans certains cas considérables, nécessitent parfois l'intervention des acteurs publics et d'entreprises spécialisées.

Selon une étude nationale pour le compte du ministère de la Culture, un euro investi dans le patrimoine culturel représente entre 28 et 31 € de retombées économiques. Aucune donnée précise n'existe concernant spécifiquement les patrimoines naturels.

#### • Les limites de la durabilité économique de la patrimonialisation

Plusieurs limites peuvent être identifiées :

- **Le coût de gestion des dégradations et autres effets indésirables**, directs ou indirects, liés à la fréquentation et surfréquentation des sites patrimoniaux. Cela touche les bâtiments/objets culturels eux-mêmes (détériorations diverses, usure accélérée...), les espaces naturels entourant ces sites et les milieux naturels remarquables visités.



- **Le coût d'opportunité des dépenses d'investissement** consacrées par les collectivités publiques à l'entretien et à l'aménagement du patrimoine.

- **Les inégalités dans la distribution des revenus** générés par le patrimoine qui vont principalement améliorer les conditions de vie des personnes qui travaillent dans le secteur touristique et culturel. Il y a donc un

risque d'accroissement des inégalités entre les différentes catégories de la population, selon qu'elles sont ou non au contact des touristes.

- **L'augmentation de la fiscalité** pour financer son investissement dans la mesure où cette politique entraîne des dépenses (entretien, investissement, infrastructures...). L'augmentation des impôts locaux défavoriserait les populations les moins aisées surtout si le système fiscal est peu progressif. Cela conduit inévitablement au départ de ces habitants. L'activité économique serait donc pénalisée par la baisse de la demande et le manque de dynamisme économique.

- **L'augmentation du prix du foncier**, du fait de l'afflux de touristes et de résidents secondaires, peut gêner l'installation ou le maintien de résidents permanents. C'est là un phénomène souvent qualifié de "gentrification" qui traduit l'élimination, partielle ou totale, des habitants des territoires patrimonialisés aux plus faibles revenus.

- **Un risque de banalisation** lié à la multiplication de productions sous signe de qualité qui induit davantage de difficultés à se démarquer de la concurrence. On peut aussi évoquer à ce sujet la généralisation des marques "Parcs" des PNR. Or, si le critère des spécificités patrimoniales ne constitue plus vraiment un critère de distinction des territoires alors leur attractivité risque de reposer sur le nombre d'aménités et de sites labellisés "vendus" plutôt que sur leur qualité.

- **La dépendance aux subventions publiques** en regard d'une certaine rentabilité économique.

- **Un manque à gagner dû aux limitations réglementaires** imposées par la protection patrimoniale.

- **Le coût de traitement des impacts des effets du changement climatique** par la mise en œuvre de mesures adaptatives à opérer localement.

Ainsi, l'analyse du potentiel de développement économique du patrimoine local exige un choix des critères de valorisation, une mesure des impacts et une connaissance des dynamiques économiques induites. La politique de valorisation du patrimoine local se voudrait "rentable", mais sa réalité la rend plus proche d'un jeu à somme nulle avec les coûts, les inégalités et les conflits qui en découlent. C'est sans compter néanmoins sur les apports sociaux et environnementaux.

## PILIER SOCIAL

### • Les patrimoines, source de cohésion sociale

La patrimonialisation est source de richesses sociales par toutes les activités qu'elle génère au premier rang desquelles figure le volume d'emplois créé en lien avec les patrimoines. Il s'agit tout autant des emplois directs, privés et publics (au sein des sites, des musées, des archives et autres établissements patrimoniaux ou des collectivités publiques) ou indirects (restauration des patrimoines, formation, recherche, métiers d'art, expertise, emplois touristiques...). Cela concerne également l'ensemble des processus de formation professionnelle liés à ces emplois.



Lavoir de Nourrice, Rosey



### La tournée des lavoirs du Département de Saône-et-Loire (71)

Du 11 juin au 12 juillet 2022, le Département de Saône-et-Loire a proposé de découvrir neuf lavoirs, emblèmes du patrimoine vernaculaire du territoire, à l'occasion des représentations théâtrales de l'atelier amateur de la Compagnie du Bonheur Vert avec la pièce *Le Lavoir* de Dominique Durvin et Hélène Prévost, mise en scène par Gaëlle About. Avec ce partenariat culturel, le Département offre la possibilité aux habitants de vivre le théâtre en plein air tout en profitant du patrimoine de Saône-et-Loire. Sept comédiennes incarnent des lavandières du début du XX<sup>e</sup> siècle se retrouvant autour du lavoir à la veille de la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale. Cette pièce écrite en 1986 est une invitation à se replonger dans cette époque où les femmes étaient à l'aube d'incarner un rôle capital au sein de la société.

La patrimonialisation peut aussi participer au renforcement d'une identité locale et nourrit le sentiment d'appartenance des populations à une culture commune. Elle peut donc contribuer au développement de l'implication citoyenne, dans la vie associative locale par exemple, et à la stimulation d'activités culturelles.

Le patrimoine est aussi un facteur positif d'éducation citoyenne lorsqu'il est valorisé dans les pratiques locales d'enseignement via l'éducation à l'environnement et au développement durable (activités périscolaires, conférences et animations culturelles...).

Nombre d'associations ne sont d'ailleurs pas de simples acteurs de la restauration ou de l'animation du patrimoine mais constituent des vecteurs d'engagement, de formation, d'apprentissage, de socialisation et de réinsertion pour toutes personnes - jeunes et moins jeunes - qui participent à leurs différents projets. Ainsi, les chantiers de bénévoles ou d'insertion organisés par les associations constituent non seulement des lieux de découverte du patrimoine et des techniques de restauration, mais aussi des lieux d'apprentissage de la vie en collectivité, d'exercice de la citoyenneté et de réinsertion professionnelle.

On peut également évoquer les services de recherche. En effet, la protection-préservation des patrimoines remplit bien une fonction sociale de conservation d'un stock de biens scientifiquement remarquables pour l'étude, fonction qui est porteuse de divers bénéfices qui pourraient être évalués dans différentes dimensions (attractivité du site pour l'observation, voyages éducatifs, activités de recherche...). Cela peut même conduire au développement de structures d'accueil spécialisées, elles-mêmes porteuses de retombées économiques. Malheureusement, la quantification économique et sociale des bénéfices scientifiques est peu courante, bien que des études étrangères témoignent de l'intérêt de revendiquer ces services rendus par les écosystèmes.

La patrimonialisation comporte enfin, bien souvent, une dimension favorable à la santé physique et mentale et à la qualité de vie des populations : faible niveau de pollution à proximité de zones naturelles ou d'espaces verts, îlots de tranquillité autour des sites, aménagements respectueux des zones patrimoniales...

De fait, la perception et l'intérêt de la population à l'égard du patrimoine sont des facteurs décisifs car sa participation effective à la valorisation du patrimoine accroît de façon significative sa



### L'Aire terrestre éducative (ATE) de l'école d'Arleuf (58)

Depuis l'année scolaire 2020-2021, en partenariat avec le PNR du Morvan, les élèves de CE/CM de l'école d'Arleuf se sont lancés dans un projet d'ATE, l'une des toutes premières de la région. Les ATE sont une initiative nationale de l'État en faveur de l'appropriation et de la préservation du patrimoine naturel et un terrain d'expérimentation de l'écocitoyenneté grande nature pour les élèves. Le choix des élèves s'est porté sur la restauration écologique d'un site naturel situé sur un terrain communal proche de leur école, le site de la fontaine Ora avec son lavoir. Le lavoir est dit de plein air et son bassin est rectangulaire. L'originalité de ce bassin est qu'il comporte quatre compartiments. Les élèves sont accompagnés par le PNR du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne en lien avec la Mairie d'Arleuf.

contribution au développement local notamment sur le plan social.

#### • Des risques à ne pas négliger

Toutefois, l'exploitation du patrimoine local peut parfois conduire à une altération de la vie sociale. La question des identités locales, de leur "authenticité" et de l'exploitation qui en est faite ne sont pas neutres y compris politiquement. Si la Franche-Comté et la Bourgogne n'étaient pas vraiment concernées par rapport à d'autres régions, la fusion des deux collectivités en 2016 a ravivé certains réflexes identitaires.

Toutefois, on ne peut pas, par seul souci d'authenticité et pour faire plaisir aux touristes, tout conserver et faire vivre les villageois comme au XIX<sup>e</sup> siècle ou au moyen-âge. Cependant, le danger est réel d'une standardisation qui "produit" des lieux "clichés" sans caractère, conformes à une idée préconçue de la campagne, à une image de message publicitaire dans laquelle jamais la population locale ne se retrouvera.

Dans un contexte marqué par une banalisation de la "ressource" patrimoniale, la recherche d'authenticité elle-même, "formatée" par l'approche marketing, peut conduire à la construction d'identités artificielles, sans grand rapport avec la perception qu'en ont les populations locales.

Les modes de valorisation des patrimoines ruraux n'offrent pas un éventail illimité. Sauf cas particulier tenant au caractère exceptionnel du patrimoine et/ou à la singularité des moyens de promotion, ils sont souvent similaires. Se distinguer de territoires proches aux ressources patrimoniales similaires devient donc difficile. Se pose dès lors la question de la pertinence pour un territoire d'une stratégie de différenciation axée sur son patrimoine dès lors que cette stratégie devient pour tous les territoires la "recette" standard du développement (touristique notamment). Il est également peu probable que la population d'un territoire se reconnaisse unanimement, et dans toutes ses composantes, héritière d'un patrimoine. Au contraire, certaines catégories de la population en connaissent à peine l'existence et y sont largement indifférentes. Cette réalité doit être prise en compte.



À l'inverse, la labellisation d'un site/espace classé et protégé, reconnaissance qui lui confère de fait le statut de "patrimoine de la nation", peut heurter ceux pour qui ce patrimoine constitue une part de leur histoire individuelle ou familiale, un espace intimement vécu, un lieu de mémoire, un repère identitaire. Les mesures de protection, voire les restrictions d'accès, les règles d'usage... liées à cette reconnaissance peuvent être ressenties par ces habitants comme une dépossession symbolique ou réelle d'autant plus forte qu'elle engendre dans le même temps un afflux de visiteurs, étrangers à la "région" voire au "pays" et, de surcroît, citadins pour la plupart. De voir s'opérer cette reconnaissance de la valeur du patrimoine local à destination et au bénéfice perçu comme exclusif des "touristes" accroît chez certains le sentiment d'une perte de pouvoir sur leur territoire.

Enfin, la valorisation des patrimoines locaux en tant que projet collectif de développement territorial suppose la prise en compte et la gestion d'intérêts particuliers souvent divergents voire contradictoires. Si certaines catégories de résidents peuvent, à l'occasion, collectivement s'unir contre un projet touristique jugé invasif - union jamais unanime puisque la mise en valeur du patrimoine peut profiter à certains plus qu'à d'autres - les opposants eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord sur les modalités et les objectifs d'une stratégie patrimoniale. Ainsi, le patrimoine local, la perception qu'on peut en avoir, les stratégies de valorisation qu'il inspire, peuvent être sources de dissensions voire de conflits en fonction des intérêts, des usages et des sensibilités. Un paysage remarquable, espace offert à tous et perçu comme un bien collectif est en réalité une juxtaposition d'espaces et d'aménagements privés à vocations multiples : économique (agricole, industrielle, commerciale), résidentielle (permanente, intermittente, ancienne ou récente), de loisirs (chasse, pêche, promenade, baignade)... Cet espace patrimonial dont le partage suscite déjà en temps ordinaire des frictions peut, quand il fait l'objet d'une politique volontariste de valorisation/préservation, plus encore devenir le champ où s'exacerbent les conflits d'usages.

### **PILIER ENVIRONNEMENTAL**

La patrimonialisation participe potentiellement de la préservation du cadre de vie, de la protection des ressources et des milieux naturels, de la lutte contre les nuisances et pollutions des milieux terrestres, aériens et aquatiques et de la séquestration de carbone.

Cette vocation apparaît plus "évidente" pour la patrimonialisation de biens naturels puisque son objet même relève d'abord d'un objectif environnemental. Les acteurs économiques, quels qu'ils soient, ont une grande responsabilité vis-à-vis du patrimoine naturel dont ils sont, à plus ou moins long terme, pour la plupart, fortement dépendants. Pour continuer à fonctionner, ils doivent respecter et préserver les écosystèmes dont ils tirent profit et limiter au maximum les dégradations et autres effets indésirables liées à leurs activités. Pour le seul secteur du tourisme, la liste des externalités négatives est longue qu'il s'agisse de l'artificialisation qu'impose la création d'hébergements touristiques et d'infrastructures, de voies d'accès, de parkings... jusqu'aux pollu-

tions, dégradations, perturbations diverses des sites visités en passant par le dérangement des résidents.

Néanmoins, patrimonialiser ne signifie pas sanctuariser. Le risque d'une "mise sous cloche" pour des raisons environnementales est une option défavorable à l'expression du volet "économique" et "social" du projet de patrimonialisation. La question de la "préservation intégrale" est donc, elle aussi, parfois porteuse de dissensions et de conflits potentiels. Reste que cette "mise sous cloche" concerne aujourd'hui une part infime du territoire national.



La patrimonialisation de biens culturels, quant à elle, se doit tout autant de respecter l'environnement dans toutes les phases de son processus. Tout d'abord, dans la réalisation du projet patrimonial lui-même, qu'il s'agisse de patrimoine matériel ou immatériel, et dont la conduite doit intégrer à chaque étape les exigences liées au respect de l'environnement. C'est le cas, par exemple, pour les étapes de restauration-rénovation du bâti (matériaux locaux, économie circulaire, réemploi, consommation d'eau...). Ensuite, dans le processus de valorisation tout particulièrement si le projet prévoit une mise en tourisme. Dans un souci de durabilité, il est impératif en ce cas d'évaluer et d'ajuster les capacités du territoire concerné à absorber et gérer l'afflux des visiteurs.



Ancienne briqueterie des Touillards-Vairet-Baudot, Ciry-le-Noble

### **Le livre blanc "Agir pour la transition écologique et la biodiversité" de l'Union REMPART**

Au fil du temps, le mouvement national REMPART a estimé utile d'affirmer sa philosophie en matière de développement durable et d'adopter une démarche répondant aux enjeux environnementaux liés à son activité de restauration, de mise en valeur et de transmission du patrimoine, grâce à son réseau d'associations membres et de partenaires internationaux. L'Union REMPART a ainsi publié en 2021 un livre blanc, pensé comme un guide de bonnes pratiques, intitulé "Agir pour la transition écologique et la biodiversité" proposant des solutions, actions et outils concrets pour aider à mieux comprendre les enjeux du changement climatique et agir au quotidien pour un développement durable. Ce guide couvre les domaines où REMPART peut agir, à tous les niveaux de son organisation, de l'association membre à la Délégation nationale, en passant par les activités de restauration et d'animation du patrimoine ou celles des unions régionales comme la Fédération REMPART Bourgogne-Franche-Comté qui regroupe plus de 40 associations.

### **Plateforme intégrée d'aide à la rénovation des bâtiments à caractère architectural et patrimonial**

Le projet Histo-Réno vise à développer une plateforme transfrontalière favorisant la rénovation du bâti dans les centres-villes et centres-bourgs, tout en conservant sa valeur patrimoniale et architecturale. Ce projet a pour but de sensibiliser les professionnels et propriétaires à la rénovation énergétique de bâtiments à valeur patrimoniale et de faciliter la prise de décision permettant ainsi d'augmenter le nombre de rénovations. Il répond aux problématiques de valorisation du patrimoine bâti culturel en proposant aux maîtres d'ouvrages des outils de planification adaptés, des bonnes pratiques et des solutions techniques en matière de rénovation énergétique. Ce projet est porté par l'Université de Franche-Comté et la Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud dans le cadre d'un partenariat avec l'Association jurassienne pour la diffusion des énergies alternatives (AJENA), les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Doubs et du Jura et le Centre de recherches énergétiques et municipales (association helvète).

# LES PATRIMOINES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



## LES CARACTÉRISTIQUES DES PATRIMOINES RURAUX DE BOURCOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Il s'agit d'un panorama non exhaustif qui constitue le reflet de la formidable richesse patrimoniale de la région BFC allant d'exemples connus à d'autres plus confidentiels mais tout aussi importants pour les populations des territoires concernés.

### I- Paysages et milieux naturels

#### UNE TERRE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

Les espaces agricoles d'une part et les forêts et milieux semi-naturels d'autre part, représentent respectivement 52 % et 37 % du territoire régional. En ajoutant les zones urbanisées, la quasi-totalité du territoire régional est donc, de fait, anthropisée.

#### IMPORTANCE, RICHESSE ET DIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS

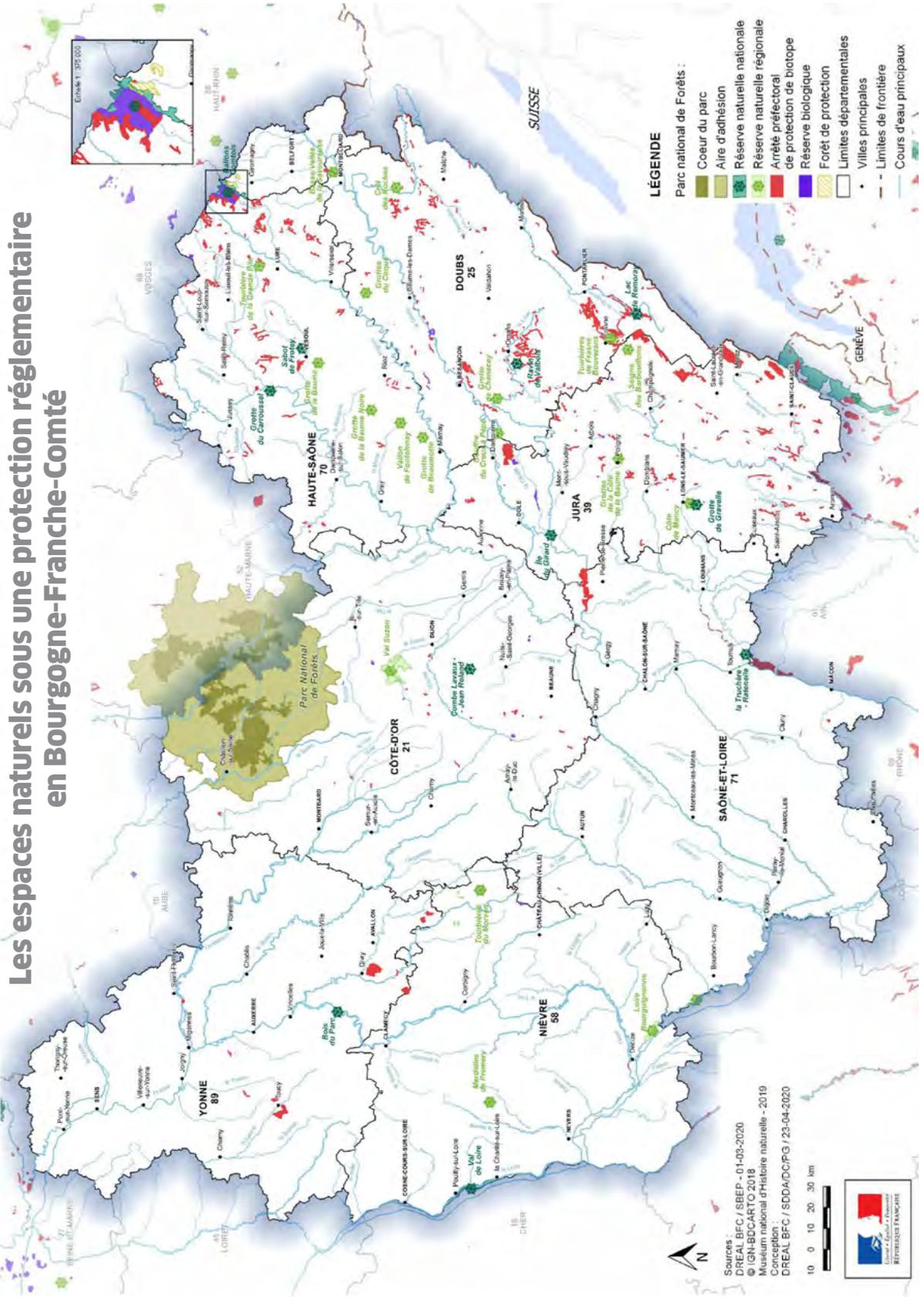
La région accueille de nombreux sites et milieux naturels remarquables au niveau national ainsi que plus du tiers des espèces présentes en France métropolitaine. Nombre de ces milieux et habitats remarquables bénéficient de dispositifs de préservation/protection. En 2020, plus du quart du territoire régional (27,1%) est couvert par au moins un statut de protection (1 300 256 ha). 3,9% du territoire régional est placé sous le niveau de protection fort "réglementaire" qui consiste à encadrer, voire interdire, des activités humaines qui peuvent perturber les milieux naturels. **Le déploiement des aires protégées progresse chaque année.** À titre d'exemples, depuis 2015, 11 nouvelles Réserves naturelles régionales (RNR) ont été créées et 21 arrêtés de protection de biotope ont été signés. Les sites gérés par les CEN de Bourgogne et de Franche-Comté ont également connu une forte évolution, avec 25 nouveaux sites sur la période 2018-2019. À cela s'ajoute la création du Parc national de forêts en 2020. Les aires protégées qui participent à la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) sont ainsi passées depuis 2019 de 0,87% à 1,5% de la superficie régionale, plaçant la région au 4<sup>e</sup> rang national [Cf. pour le détail en BFC le tableau joint en annexe]. **Les espaces protégés concernent**

#### CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS

Depuis plus de dix ans, le PETR du Pays Charolais-Brionnais est engagé dans le projet de classement de ses paysages de bocage, façonnés par l'élevage charolais, au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels. En effet, dans le berceau de la race bovine charolaise, l'activité humaine et les animaux ont façonné un paysage caractéristique de bocage couvert de prés que le temps n'a pas abîmé. Depuis 2018, le bocage est inscrit sur la liste indicative que la France souhaite proposer à l'UNESCO. Deux étapes sur trois ont été franchies pour que cette candidature soit déposée. En 2019, la "valeur universelle exceptionnelle" du bocage a ainsi été reconnue. En 2020, le périmètre géographique de ce patrimoine a été délimité. La troisième étape consistera en la validation d'un plan de gestion, de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Celui-ci devrait être achevé entre 2023 et 2024. Une fois cette étape terminée, la France pourra présenter officiellement cette candidature à l'UNESCO pour une potentielle inscription en 2027.

essentiellement des milieux emblématiques rares ou en régression comme les pelouses et landes sèches, les tourbières, les prairies humides, les forêts alluviales et de grands massifs forestiers. Mais il peut également s'agir d'habitats, d'espèces protégées comme des cours d'eau pour l'écrevisse à pieds blancs ou des falaises pour le faucon pèlerin. Certains types de milieux naturels, comme les tourbières, les mares ou les pelouses, font également l'objet de plans d'action globaux dans la région. De plus, plusieurs programmes LIFE "Nature et Biodiversité" ont été menés à l'instar du programme "Ruisseaux de tête de bassin et faune patrimoniale associée" porté par le PNR du Morvan de 2004 à 2009 ou du programme "Continuité écologique, gestion de bassins-versants et faune patrimoniale associée" porté par le PNR du Morvan de 2010 à 2015. On peut aussi évoquer le programme "Tourbières du massif du Jura", coordonné par le CEN Franche-Comté en lien avec le PNR du Haut-Jura. **Enfin, la région dispose d'un important réseau hydrographique** avec plus de 48 600 km de cours d'eau. La région est située à l'amont de quatre bassins versants : Rhône, Seine, Loire et plus anecdotiquement le Rhin.

# Les espaces naturels sous une protection réglementaire en Bourgogne-Franche-Comté



Quelques données sur les patrimoines naturels protégés, classés, inscrits et/ou labélisés en BFC

- 615 sites naturels remarquables (140 986 ha) dont 312 sites classés (74 850 ha)
- 118 sites Natura 2000 (661 113 ha) couvrant près de 14 % du territoire régional
- 11 RNN (5 144 ha)
- 19 RNR (4 925 ha)
- 18 Réserves biologiques (2 532 ha)
- 132 Espaces naturels sensibles
- Un Parc national des forêts (218 000 ha dont le cœur de 56 600 ha dont la réserve intégrale de 3 100 ha)



Réserve naturelle régionale des Tourbières, Frasné-Bouverans



### Le Programme LIFE Tourbières du Jura (39)

Après 7 ans de mise en œuvre, cet ambitieux programme européen s'est achevé fin 2021. Il visait à réhabiliter le fonctionnement d'un grand nombre de tourbières du massif jurassien franc-comtois, milieux mis à mal par les activités humaines depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a été coordonné par le CEN de Franche-Comté et réalisé avec cinq autres structures bénéficiaires : l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) Haut-Doubs Haute-Loue, le PNR Haut-Jura, le Syndicat mixte Doubs Dessoubre, l'Association des amis de la Réserve naturelle nationale (RNN) du lac de Remoray et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) BFC. Ce programme a mobilisé d'importants moyens et représente actuellement la plus grande dynamique de réhabilitation hydro-écologique de tourbières de France. Il a permis de réhabiliter 55 tourbières du massif du Jura franc-comtois, sur 14 sites Natura 2000 et 32 communes. Grâce à ce programme, 15% des tourbières de ce territoire ont vu leur fonctionnement amélioré.

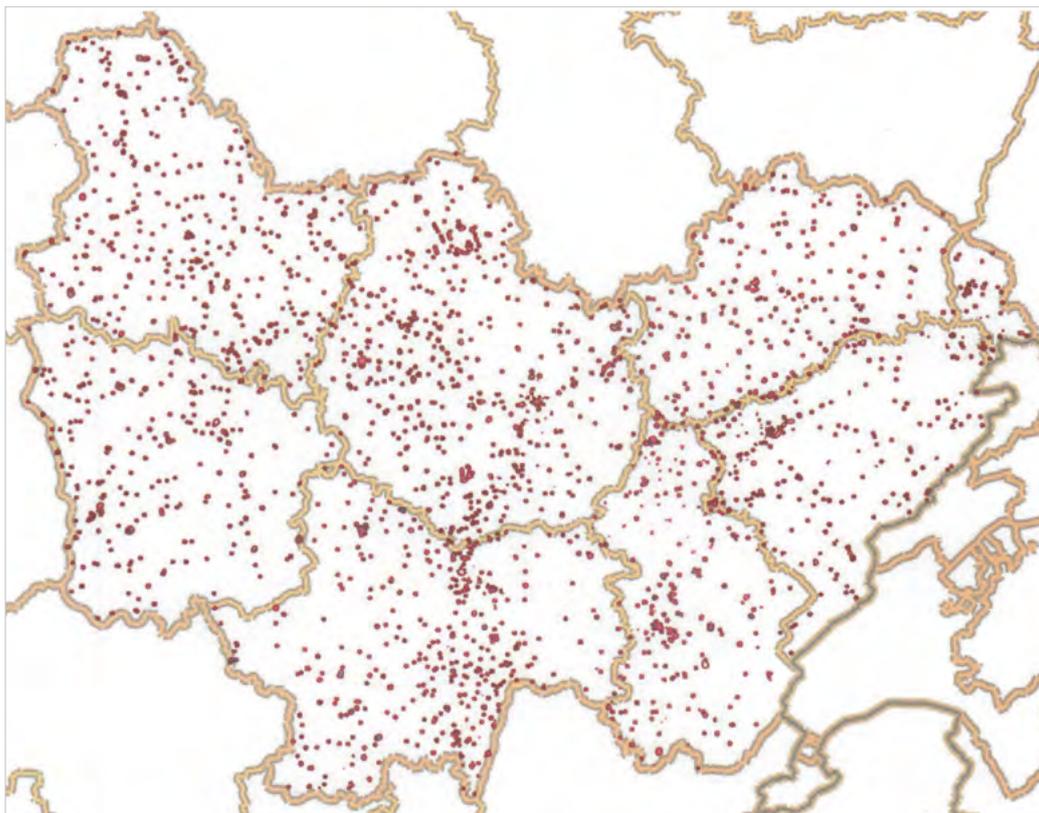
## 2- Monuments, objets/œuvres et architectures

La région est riche de son Histoire avec un grand "H", celle qui participe de l'Histoire européenne, nationale et régionale et qui se matérialise dans les livres, les monuments, objets/œuvres culturels et autres éléments d'architecture locale. Mais, dans le même temps, elle est riche tout autant de son histoire agricole, religieuse, architecturale, industrielle, artisanale, scientifique, sociale... qui se matérialise par des patrimoines mobiliers et immobiliers d'une très grande diversité. Nombre d'éléments de ces patrimoines sont situés sur des territoires ruraux. De la période préhistorique (Solutré, Lacs de Chalain et de Clairvaux, Chassey-le-Camp, Loulle...) à l'époque gallo-romaine (Bibracte, Alésia...), en passant par l'histoire médiévale (Vézelay, Joux...) et l'époque des Grands ducs d'Occident, l'Histoire a apposé sa marque sur tout le territoire régional. L'exemple le plus parlant concerne les édifices religieux. Quel village rural ne possède pas son édifice au caractère remarquable ? Il est utile de rappeler que la région conserve les deux sièges des ordres monastiques majeurs de l'Histoire médiévale : Cluny et Cîteaux. N'oublions pas le patrimoine mobilier et immobilier artisanal et industriel : Saline-Royale d'Arc-et-Senans ; patrimoine horloger franc-comtois ; terrils, puits de mines (musée de la Mine à Blanzay...) ; patrimoine ferroviaire en pleine mutation (rotondes de Laroche-Migennes...) ; patrimoine sidérurgique du Creusot... Le patrimoine aquatique (canaux, écluses, moulins...) a également toute son importance. Qui rappellera que les ancres de la Marine, royale puis nationale, ont toutes été, jusqu'en 1970, fabriquées dans la Nièvre, à Guérisny ?



Saline royale, Arc-et-Senans

## La répartition régionale actuelle des monuments historiques



Source : DRAC BFC, 2023

Au-delà des "grands" sites/bien patrimoniaux reconnus, labélisés, protégés ou inscrits, la région est également riche de plusieurs typicités de son architecture rurale et de tout son PRNP dont il est impossible de dresser la liste.

### 3- Productions locales

#### PRODUCTIONS ALIMENTAIRES SOUS SIGNE DE QUALITÉ

30% de la production agricole de la région bénéficie de signes de qualité (AOC - Appellation d'Origine Protégée, IGP - Indication Géographique Protégée, label rouge). Fruits de savoir-faire agricoles historiques, la BFC comptait en 2019, 181 signes de qualité dans des filières variées de produits bruts tels que les viandes de boucherie, de charcuteries et les volailles, de produits transformés tels que les vins, spiritueux et eau-de-vie, les produits laitiers, la Moutarde de Bourgogne, quatre labels rouges de farines et un label rouge de préparation d'escargots sauvages selon la recette bourguignonne. On pourra rappeler ici que, par suite du décret-loi de 1935, ce sont les vignobles de l'appellation "Arbois" dans le Jura qui ont été les premiers à obtenir

la classification AOC en 1936. Le Comté, reconnu en 1958, fut la première appellation fromagère de France et représente à lui seul les deux tiers du volume régional commercialisé sous IG. Enfin, la Cancoillotte a obtenu son IGP en mai 2022.

#### PRODUCTIONS NON ALIMENTAIRES SOUS SIGNE DE QUALITÉ

La région dispose aussi de signes de qualité pour les produits de la forêt avec, depuis mars 2019, l'AOC Bois du Jura et le label rouge Sapin de Noël coupé depuis 2016 (la région est, du reste, la 1<sup>re</sup> productrice de sapins de Noël). Rappelons que les IG, qui se limitaient encore il y a peu aux produits agricoles et alimentaires, sont désormais accessibles aux produits manufacturés et aux ressources naturelles. La région dispose depuis 2018 d'une de ces IG avec la Pierre de Bourgogne. Si la mise en place de ces appellations permet aux entreprises de valoriser leurs produits et leurs savoir-faire, notamment à l'export, et de se protéger contre l'utilisation abusive des dénominations géographiques, elles constituent également une vitrine culturelle pour des productions régionales au bénéfice des territoires concernés. La Communauté de

communes de Puisaye-Forterre s'est engagée récemment dans un dossier d'IGP "terre à grès" permettant ainsi une valorisation du patrimoine potier de ce territoire.

#### 4- Techniques, outils et savoir-faire

L'UNESCO a inscrit fin 2020 les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette inscription couronne cette "tradition vivante emblématique de l'Arc jurassien franco-suisse", toujours très active dans le secteur de Besançon et du Haut-Doubs.



##### LE MUSÉE DE LA LUNETTE À MOREZ (39)

En 1796, d'un clou naquit la lunette à Morez. Le musée, niché au cœur du PNR Haut-Jura, permet de découvrir comment les Haut-Jurassiens ont utilisé leur ingéniosité et leur savoir-faire pour développer une véritable filière industrielle, aujourd'hui encore reconnue dans le monde entier pour sa créativité et sa qualité. Morez, ville de moyenne montagne est devenue rapidement le berceau mondial de la lunetterie. L'histoire industrielle de la ville, l'histoire de la lunetterie et la lunetterie contemporaine cohabitent ainsi sur un même territoire. Le musée de la Lunette retrace ainsi le développement de la ville, qui, dès ses origines, s'est tournée vers les savoir-faire liés à la métallurgie. La production de lunettes a en effet succédé à celles de clous, d'émail, d'horloges... Le musée dispose de riches collections complétées par la prestigieuse collection ESSILOR-Pierre Marly, constituée de lunettes, besicles, binocles, lunettes astronomiques... et autres accessoires à système optique. La collection rassemble près de 2500 objets, du XIII<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui. Inauguré en 2003, il est le premier musée de Franche-Comté à avoir obtenu le label "Musée de France".

On trouve également au rayon de l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel du ministère de la Culture pour la région BFC :

- La facture et restauration d'instruments de musique avec Pascal Cranga spécialisé dans la préparation de bois pour la facture instrumentale à Donzy-le-Pertuis et Christopher Clarke pour la facture d'instruments anciens à claviers à Donzy-le-National.
- La dorure sur bois avec Bernard Delaval, artisan à Chapaize. Dans son atelier de 100 m<sup>2</sup>, il conserve et restaure les objets que lui confient musées et monuments historiques.
- La céramique d'art avec Jean Girel à Le Château et Jean-Claude Canonne à Saint-André-le-Désert.
- La frivolité, à la navette, à l'aiguille et au crochet qui peut être classée parmi les dentelles nouées. L'Association française de frivolité recense ainsi des membres à Torcy.

La région compte également, en 2022, 104 entreprises labélisées Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV).

#### 5- Symbolisations et significations culturelles (langues, musiques, traditions orales, coutumes, fêtes...)

Sur le plan culturel, la région BFC est le regroupement, et non la "fusion", de deux identités régionales plutôt fortes, porteuses tout autant d'un certain nombre de points communs (richesses patrimoniales tant culturelles que naturelles, histoire industrielle...), de points complémentaires (gastronomie, entre vins et fromages...) que de différences (culturelles notamment comme la culture transfrontalière...) qui constituent autant de marqueurs identitaires à préserver et à valoriser.

Les langues et patois vivent encore dans la région avec notamment le morvandiau et le franc-comtois. Créée en 2008, la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne à Anost participe à la sauvegarde de la culture de l'oralité et contribue à la production d'une ethnologie régionale en BFC. Les parlers francs-comtois font aussi l'objet d'un projet de recherche scientifique mené de 2018 à 2020 par la Maison des sciences de l'homme et de l'environnement (MSHE) Claude Nicolas Ledoux.

Le "bon" et le "bien manger" sont également emblématiques des identités culturelles de la région. Les acteurs de la filière de la Volaille de Bresse ont annoncé officiellement le

### COLLECTION "GESTES, PAROLES ET SAVOIR-FAIRE DU MORVAN"

Entre 2001 et 2011, le PNR du Morvan a travaillé à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immatériel de ce territoire en interrogeant 90 témoins sur 60 sujets de l'histoire du Morvan (métiers, savoir-faire, mémoires d'hommes et de femmes) dans 50 communes ou hameaux, soit 200 heures de données audiovisuelles. De multiples sujets ont été abordés (paysan-chaumier, "granitier", biefs des champs, écorçage des chênes, pléchie, charron-charpentier, modistes, chauffournier, nourrices, enfants de l'Assistance...) dressant le portrait historique autant qu'intime des populations de ce territoire. Le Parc a pu ainsi sauvegarder certains savoirs et techniques morvandiaux aujourd'hui disparus et travailler à la réactualisation de certains savoirs. Pour les chercheurs, les 200 heures de rushes à leur disposition sont une matière précieuse à valeur historique et ethnologique. Le Parc a édité pour le public trois DVD "Gestes, paroles et savoir-faire du Morvan". Pour les Morvandiaux, ils confortent leurs savoirs et la reconnaissance de leur histoire.

15 juillet 2021 à Louhans leur candidature pour une inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO. On peut évoquer également les salaisons fumées au tuyé du Haut-Doubs qui sont inscrites à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel du ministère de la Culture depuis mars 2017.



Poulets de Bresse

N'oublions pas les traditions festives et sportives avec la Saint-Vincent tournante mais aussi la fête vinicole en Arbois dite du Biou en lice pour la candidature unique proposée par la France au patrimoine immatériel de l'UNESCO en février 2021. L'idée de patrimonialiser cette fête est née en 2006 et elle est déjà inscrite à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel du ministère de la Culture. Sont aussi inscrits à ce même inventaire les joutes nautiques à la méthode clamecycoise qui ont lieu sur les rivières (Yonne, Nièvre, La Cure), les canaux (Canal du Nivernais) ou les plans d'eau, et le jeu de "quilles classic", ou "ninepin bowling classic", pratique sportive très développée en Alsace mais aussi en Côte-d'Or.



Saint-Vincent tournante, Nuits-Saint-Georges

### LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES SUR LES PATRIMOINES

L'État garde une main puissante tant sur les patrimoines culturels que sur les patrimoines naturels. En effet, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), chargée de conduire la politique culturelle et patrimoniale de l'État, intervient dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel. La DREAL, quant à elle, pilote la mise en œuvre régionale des politiques de développement durable en matière d'environnement (préservation et valorisation de la biodiversité, de l'eau, des ressources minérales non énergétiques, des sites et des paysages). L'État constitue ainsi un acteur incontournable des politiques publiques patrimoniales.

## Quelques données sur les patrimoines reconnus, classés, inscrits et/ou labélisés en BFC

Selon la DRAC BFC, la région BFC dispose du plus haut ratio "Monuments historiques" pour 10 000 habitants de France. Elle est également première selon le même critère pour les Musées de France. Rapportée à sa population, la BFC pourrait donc être qualifiée de "région la plus patrimoniale de France".

### Monuments historiques et objets :

45 350 objets mobiliers protégés,

3 633 édifices protégés,

77% des MH de la région sont situés en dehors des douze plus grandes villes.

**Centre des Monuments nationaux :** 4 édifices (Château de Bussy-Rabutin, Abbaye de Cluny, Chapelle de Moines à Berzé, Cathédrale de Besançon et son Horloge Astronomique).

**60 000 entités archéologiques**

**102 musées avec l'appellation "Musées de France"**

**81 Sites Patrimoniaux remarquables (SPR)**

**66 Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté** (deux tiers de communes franc-comtoises).

**3 Petites cités de caractère** (Tonnerre, Saint-Fargeau et Montréal).

**3 labels "ethnopôle"** (*Pays de Courbet, Pays d'artiste*, à Ornans, Doubs ; *La Fabrique sociale orale*, à Anost, Saône-et-Loire ; *Réinventer les musées populaires*, à Champlitte, Haute-Saône).

**2 Centres culturels de rencontre** (Prieuré de La Charité-sur-Loire et Saline royale d'Arc-et-Senans).

**6 Grands sites de France** (Bibracte - Morvan des sommets, Solutré Pouilly Vergisson, Vézelay, Vignobles et Reclusées du Jura, Vallée du Hérisson et plateau des sept Lacs, Ballon d'Alsace).

**10 Villes d'art et d'histoire** (Autun, Auxerre, Joigny, Belfort, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Dole, La Charité-sur-Loire, Nevers).

**6 Pays d'art et d'histoire (PAH)** (Communauté de communes du Jovinien - 2021, Communauté d'agglomération de l'Auxerrois - 2020, Pays Entre Cluny et Tournus - 2010, Pays Charolais-Brionnais - 2007, Pays de l'Auxois-Morvan - 2006, Pays de Montbéliard agglomération - 1992).

### Biens/sites culturels UNESCO :

- Basilique et colline de Vézelay (1979).

- Abbaye cistercienne de Fontenay (1981).

- L'abbaye de la Charité-sur-Loire, l'église Saint Jacques le Majeur à Asquins et la basilique de Vézelay (au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, 1998, région Occitanie).

- Chapelle Notre Dame du Haut à Ronchamp (au titre de l'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne, 2016, région Île-de-France).

- Citadelle de Besançon (au titre des fortifications de Vauban, 2008).

- Lacs de Chalain et de Clairvaux (au titre des sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes, 2011, région Auvergne-Rhône-Alpes - AURA).

- Climats du vignoble de Bourgogne (2015).

## DES PROGRAMMES TERRITORIAUX NATIONAUX QUI INTÈGENT LES ENJEUX PATRIMONIAUX

En 2021, dans un communiqué à l'intitulé évocateur "Le patrimoine : levier économique au service des territoires et des élus", le ministère de la Culture et celui de la Cohésion des territoires annonçaient leur partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Cette annonce intervenait à l'issue de la semaine thématique sur les patrimoines et la culture, organisée par le programme Petites villes de demain (PVD) piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). L'objectif de ce partenariat était de soutenir "l'effort et l'engagement des collectivités territoriales en faveur du patrimoine". Il reposait sur trois volets :

- Création d'un prix "Engagé pour le patrimoine" qui a été remis à l'automne 2021 à dix élus "portant des projets patrimoniaux majeurs pour leurs territoires".

- Attribution d'au moins 100 labels de la Fondation du Patrimoine à des communes du programme PVD.

- Création d'une plateforme digitale spécifique pour l'accompagnement et l'information des élus dans leurs projets patrimoniaux. Il s'agit du Portail du patrimoine ouvert en avril 2022.

Les délégations régionales de la Fondation du Patrimoine ont d'ailleurs été invitées à développer les partenariats avec les communes du programme PVD qui a pour ambition de "renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026". En ce sens, il est parfaitement en phase avec les priorités de la Fondation du Patrimoine, qui oriente ses interventions vers le petit patrimoine de proximité. Enfin, pour l'ANCT : " Le patrimoine architectural, urbain et paysager et la culture sont au cœur des enjeux de territoire, ayant trait à des sujets aussi variés que l'espace public, l'habitat, le commerce, la mobilité, ou encore l'économie, la connaissance et le lien social. Ils peuvent jouer le rôle de leviers dans une stratégie d'attractivité, et participent à l'identité d'un territoire. Les patrimoines et la culture s'inscrivent dans une approche territoriale qui ne se limite pas au périmètre (inter) communal et peuvent être pensés à l'échelle d'un pays, d'un PNR ou d'un PÉTR. Tout comme le projet de territoire PVD, la dimension patrimoniale du territoire peut aussi constituer un élément central du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ou (et) de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT)."

## I- Patrimoines culturels : une compétence partagée sans pilotage régional

### UNE COMPÉTENCE PARTAGÉE

En France, près de 40 % des dépenses culturelles des collectivités publiques portent sur les patrimoines. Le bloc local rassemble la majeure partie (72 %) de ces dépenses. La part assumée par les Départements est de 22 %, tandis que la participation des Régions est de 6 %. Le bloc local intervient en premier lieu au bénéfice des bibliothèques et médiathèques. Viennent ensuite les musées et, plus faiblement, l'entretien du patrimoine (monuments...). Les dépenses culturelles départementales se caractérisent par la prépondérance dans les dépenses totales du domaine de la conservation et de la diffusion des patrimoines. Celle-ci tient à l'importance des investissements dans les secteurs patrimoniaux (musées et monuments), les Départements assurant à la fois l'entretien et la gestion de leur propre patrimoine (musées départementaux) et le soutien aux communes et à leurs groupements pour l'entretien de leur patrimoine. Elle s'explique également par l'importance relative des dépenses directes de fonctionnement, en grande partie des dépenses de personnels, des bibliothèques départementales et des archives départementales qui constituent une compétence obligatoire des Départements. Rappelons enfin que, depuis la loi du 13 août 2004, le dispositif d'aide à la restauration du PRNP a été transféré aux Départements qui ne disposent cependant d'aucune obligation.

### ENTRE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE ET POLITIQUE VOLONTARISTE DES CONSEILS RÉGIONAUX

Depuis 2004, les Régions ont pour compétence obligatoire l'Inventaire du patrimoine culturel dont l'objectif est de recenser, d'étudier et de faire connaître les éléments culturels du patrimoine régional qui présentent un intérêt historique ou scientifique. De l'exercice de cette compétence culturelle obligatoire, la seule que les Régions possèdent, se dégagent au moins deux tendances : d'une part, la montée en puissance de la question de l'expertise et, d'autre part, la mise en place progressive et volontariste de politiques régionales de valorisation du patrimoine de plus



Château, Châteauneuf-en-Auxois

en plus globales. Malgré l'apparente cohérence de ces tendances, on observe une grande diversité d'objectifs assignés à ces nouvelles politiques patrimoniales, dont l'un des marqueurs reste le positionnement de l'Inventaire général dans l'institution régionale et la priorité qui lui est donnée. Au risque de schématiser, deux variantes ont été constatées. Certaines Régions ont développé ainsi une "chaîne patrimoine" dans une optique de politique culturelle, avec l'ambition de favoriser la connaissance, la transmission d'un patrimoine dans un bon état de conservation, en collaboration avec les services de l'État, et la médiation. Dans ce cadre, le maintien d'une politique éditoriale dynamique, dans la continuité de l'avant-décentralisation, a été associé à une diversification exceptionnelle des supports utilisés pour élargir le public touché : sites web, visites virtuelles, web-documentaires et bandes dessinées côtoient aujourd'hui les collections nationales de l'Inventaire général. Dans d'autres Régions, la "chaîne patrimoine" s'est détachée davantage de l'objet en tant que tel pour raisonner à l'échelle des outils d'aménagement du territoire, avec l'objectif d'insuffler une dimension patrimoniale dans toutes les strates structurant ces territoires. Le processus de patrimonialisation se met alors au service des projets/stratégies globales de territoire au niveau local. Dans ce cadre-là, la recherche et sa documentation scientifique au niveau régional ne sont plus une fin en soi mais deviennent le moteur potentiel d'une réflexion qui permet de nourrir ces projets de territoire selon un principe d'infusion.

## LES PATRIMOINES CULTURELS ET LE CONSEIL RÉGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### • La compétence obligatoire de l'inventaire du Conseil régional BFC

Le service régional de l'inventaire vise plusieurs objectifs :

- Étudier le patrimoine, grâce à l'expertise de spécialistes du domaine débouchant sur de la documentation scientifique et technique réunie par les chercheurs.
- Aider les élus des collectivités dans leur politique patrimoniale au sens large (culture, tourisme, aménagement du territoire...).
- Aider les acteurs locaux dans leurs projets de restauration et de valorisation du patrimoine.
- Faire connaître le patrimoine régional au grand public.
- Transmettre le savoir engrangé aux collégiens, aux lycéens, aux enseignants, aux universitaires et aux chercheurs qui travaillent sur le patrimoine.

Le service documente méthodiquement le patrimoine du territoire grâce aux enquêtes sur le terrain, aux campagnes photographiques, aux recherches dans les archives et les bibliothèques. Son objectif est de prendre en compte l'ensemble des éléments constitutifs du patrimoine culturel matériel (édifices et mobiliers) pour réaliser un état des lieux par entité géographique ou thématique. Les études sont menées suivant une méthodologie commune à l'ensemble des Régions et, souvent, en partenariat avec les collectivités ou les structures locales. Les connaissances ainsi collectées sont accessibles à tous via le portail numérique de l'inventaire régional.

### • Les interventions volontaristes du Conseil régional BFC

La Région BFC conduit aussi une politique volontariste pour soutenir les projets dans les champs de la restauration et de la valorisation patrimoniale. Elle gère également directement le château de Châteauneuf-en-Auxois.

**Sur la restauration**, elle apporte son soutien aux grands sites patrimoniaux et aux chantiers patrimoniaux (bénévoles, insertion, fouilles archéologiques). De plus, si la Région BFC ne dispose pas d'une aide spécifiquement rurale, le dispositif "Patrimoine de territoire" permet de prendre en compte les impératifs de restauration d'un patrimoine de proximité, qu'il soit ou non protégé, religieux ou pas, public ou

privé notamment en milieu rural. Le partenariat entre la Région et la Fondation du Patrimoine a d'ailleurs été renforcé en 2020 pour permettre d'intensifier le soutien à la restauration du PRNP. **Sur la valorisation**, la Région BFC soutient les Musées de France (création, extension, rénovation ; acquisitions ; expositions) et diverses actions (outils de médiation comme des publications, conférences, outils multimédias... ; animation du patrimoine à travers la création artistique ; signalétique régionale du patrimoine...). Depuis 2019, la Région accompagne aussi, via un appel à projets, des sites patrimoniaux d'envergure portant des projets touristiques et patrimoniaux innovants.

Précisons pour terminer que le Conseil régional soutient les actions engagées par les structures ressources d'envergure régionale reconnues pour leur expertise sur les patrimoines.

## **2- Patrimoines naturels : une compétence également partagée mais un chef de filât et un pilotage régional sur la biodiversité**

### **UNE COMPÉTENCE PARTAGÉE**

Toutes les collectivités territoriales peuvent aujourd'hui s'engager dans des actions visant la préservation, la protection, la restauration et la valorisation de la biodiversité et des milieux naturels. Elles y sont même encouragées par l'État. Les Départements sont tout particulièrement concernés dans le cadre de leur compétence obligatoire relative aux Espaces naturels sensibles (ENS).

### **LES PATRIMOINES NATURELS ET LE CONSEIL RÉGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Dans le cadre de leur chef de filât sur la biodiversité, les Régions sont, depuis près de 10 ans, des acteurs essentiels de l'articulation et de la mise en cohérence des interventions locales avec les enjeux nationaux et internationaux de préservation des espèces et milieux naturels remarquables.

Cette compétence s'exprime notamment via deux schémas régionaux essentiels : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en juin 2020 et la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) 2020-2030 approuvée en octobre 2020. On soulignera que la SRB



Pelouses sèches, Monts de Gy



### **La compétence départementale relative aux Espaces naturels sensibles (ENS)**

Un ENS présente un patrimoine collectif reconnu pour ses qualités écologiques, paysagères et ses aménités qu'il est nécessaire de conserver et de transmettre. Il héberge des espèces animales ou végétales remarquables ou présente une fonctionnalité écologique indispensable pour le maintien des habitats et espèces sur le territoire départemental. La reconnaissance d'un ENS a pour objectifs :

- de préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels,
- d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu.

Les ENS sont donc des outils incontournables de protection et de découverte du patrimoine naturel. Les Départements disposent de deux leviers : le droit de préemption et la part départementale de la Taxe d'aménagement qui permet le financement des politiques ENS. Cette taxe représente environ 150 millions d'€ par an (chiffre 2015). En 2015, on dénombrait en France 4000 sites gérés, 200 000 hectares acquis et/ou gérés (dont 80 000 hectares acquis par les Départements), 1,2 million d'hectares en zones de préemption. Les 3/4 des départements sont pourvus d'un Schéma "ENS" ou d'un document aux objectifs similaires. On dénombre aujourd'hui environ 132 sites (55 dans le Jura, 30 dans le Doubs, 17 dans la Nièvre, 12 en Côte-d'Or, 11 dans le Territoire de Belfort, 6 en Saône-et-Loire, un dans l'Yonne et aucun en Haute-Saône) dont une soixantaine équipée pour l'accueil du public. Cette compétence départementale fêtera ses 40 ans en 2025.

intègre l'objectif "Promouvoir la biodiversité comme un atout touristique" à son Orientation stratégique C "Faire de la biodiversité un enjeu de développement".

Au-delà de cette dimension stratégique, le Conseil régional est aussi l'autorité de classement des RNR. De plus, les Conseils régionaux ont récupéré depuis 2023 la gestion du dispositif Natura 2000. Cet outil présente l'énorme avantage d'avoir, après 20 ans d'existence, mis en place un véritable ancrage territorial de concertation et d'accompagnement des porteurs de projets.

Par une politique volontariste, la Région soutient aussi les initiatives des acteurs, telles que les associations environnementales ou les collectivités, afin de mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité, ainsi que les actions d'EEDD, dont les classes environnement à destination des publics jeunes. Elle apporte également son aide pour les opérations de restauration de la biodiversité : plantation de vergers et de haies bocagères, renaturation des zones humides et projets d'amélioration de la qualité de l'eau...



Réserve naturelle régionale du Val-Suzon, Messigny-et-Vantoux

D'autres outils contractuels conduisent à des opérations de restauration et de gestion sur le terrain pour des territoires à enjeux. Ces outils, qu'ils soient dédiés à la préservation de sites bien délimités ou d'ensembles naturels caractéristiques de territoires plus vastes, visent à protéger et valoriser les patrimoines naturels de grands territoires ruraux habités. Ils permettent de mettre en place des actions concrètes de gestion et/ou de restauration des milieux naturels remarquables, en particulier la restauration de leur fonctionnalité pour une plus grande résilience. Il s'agit notamment des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et des contrats de milieu.

## L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ (ARB) DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'ARB a été installée en juillet 2019. "Maison commune" de l'ensemble des acteurs impliqués ou souhaitant s'impliquer, son action s'appuie aujourd'hui sur sa Feuille de route 2022-2026. L'un des 5 objectifs de l'agence est "d'Agir avec le monde économique pour faire de la biodiversité un enjeu de développement et de création d'emplois".

### 3- Quid des Communautés de communes et des PETR ?

Le rapport "Chiva" de 1994 en appelait déjà à la généralisation de la prise en compte des patrimoines dans les stratégies intercommunales de développement alors émergentes sur le modèle des PNR. À charge pour ces intercommunalités d'organiser ces coopérations dans le cadre de chartes de territoires, contrats signés par l'ensemble des partenaires sur la base d'un projet construit et établi par toutes les parties concernées. Ce vœu est plutôt resté pieu au niveau strictement intercommunal. En effet, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) n'ont aucune compétence obligatoire en matière de patrimoine même s'ils exercent de plein droit les compétences "aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire", "création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité touristique" et "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme". On constate néanmoins depuis 2016 un renforcement du rôle des EPCI dans la prise en compte des patrimoines pour la mise en œuvre des politiques urbanistiques (ex : dans l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale - SCOT, des Plans locaux d'urbanisme intercommunal - PLUi, des Plans de paysage...). En revanche, il a été en partie exaucé avec l'émergence des Pays en 1995 et 1999 jusqu'à leur disparition. La structure "Pays" a en effet été remplacée par les PETR en 2014 et, dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, des Communautés de communes se sont restructurées par fusion à l'échelle de leur "Pays" historique. Rappelons que chaque PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. S'il n'est pas spécifiquement "patrimonial", il constitue un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel

et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion.

#### 4- Une forte responsabilité communale

Le législateur a souhaité faire des communes propriétaires de patrimoine culturel les premières responsables de sa protection, de sa valorisation et de sa restauration. Jusqu'en 2007, l'État se chargeait, pour le compte des communes, de la maîtrise d'ouvrage des projets liés au patrimoine protégé (monuments classés ou inscrits). Ainsi, depuis 15 ans, et non sans difficultés, ce sont les communes qui sont seuls maîtres d'ouvrage des travaux réalisés sur le patrimoine culturel bâti dont elles sont propriétaires.

**La grande majorité du patrimoine communal se situe dans des petites communes.** En effet, 55% des immeubles protégés au titre des monuments historiques sont situés dans des communes de moins de 2000 habitants. On pourra noter aussi que 38 des 81 Sites patrimoniaux remarquables (SPR) de la région BFC sont situés dans des communes de moins de 2000 habitants sachant que sept communes sur dix de la région comptent moins de 500 habitants.



**Mais la tâche est considérable.** En effet, le bloc communal est propriétaire de plus de 40% des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques et on estime que 23% de la totalité de ces immeubles sont en mauvais état ou en péril. C'est par exemple un enjeu notable pour les églises construites avant la loi du 9 décembre 1905 dont les communes sont propriétaires et donc responsables de leur

préservation. À ce patrimoine déjà considérable, s'ajoute le patrimoine culturel non protégé et non labellisé de la ruralité.

**Ainsi, du fait de la loi, toutes les questions liées aux patrimoines culturels dépendent quasiment aujourd'hui de la responsabilité des maires** et celle-ci ne fait presque aucune distinction entre la plus petite commune de la région BFC, Mérona dans le Jura (et ses huit habitants, quatre maisons, une ferme et... un château) et la commune de Dijon (et ses 158000 habitants, 238 monuments historiques...).

Quant aux patrimoines naturels, **les communes ne disposent de quasiment aucune compétence obligatoire** en dehors de celle de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Mais nombre d'éléments de la biodiversité se situent sur le domaine public communal, qu'il s'agisse des espèces ou des espaces et les communes disposent, en propriété et en gestion, de nombreux sites naturels. De fait, les communes jouent un rôle important sur ces patrimoines eu égard à leurs compétences sur les sols.

**Les communes peuvent aussi s'engager dans des dispositifs nationaux ou locaux** visant directement ces patrimoines quelle que soit l'étape du processus de patrimonialisation concernée (ex : Atlas de la biodiversité communale - ABC, programme "Territoires engagés pour la nature", ATE...). Mais, surtout, elles sont aussi encouragées par l'État à prendre en compte dans l'ensemble de leurs politiques les préoccupations environnementales et de préservation de leur patrimoine naturel et paysager. Les communes sont donc peut-être un peu moins en responsabilité directe "par obligation" sur les patrimoines naturels que sur les patrimoines culturels mais elles n'en restent pas moins totalement concernées au premier chef par les actions menées sur leur territoire que celles-ci soient engagées et portées par les communes ou par d'autres acteurs.

# LES PRÉCONISATIONS



## Préambule

### Constat : un potentiel patrimonial encore insuffisamment valorisé en BFC

#### Rappel du questionnement de l'autosaisine : dans quelle mesure les actions menées ou envisagées en faveur des patrimoines contribuent-elles au développement local des territoires ruraux de la Bourgogne-Franche-Comté et ce conformément au concept de développement durable ?

Nous constatons que le potentiel patrimonial de la BFC au service du développement de ses territoires reste largement sous-exploité malgré toutes les actions et acteurs recensés et déjà engagés. Nous pouvons notamment relever :

- Un sujet extrêmement complexe qui n'est pas jugé prioritaire.
- Un mille-feuille de compétences et d'interventions publiques.
- Des visions disparates des patrimoines, chaque acteur concerné ayant sa propre conception et approche.
- Une responsabilité quasi exclusive des maires sur les patrimoines publics dont nombre se sentent démunis pour agir.
- Un tropisme touristique qui masque trop souvent tous les autres enjeux des patrimoines.
- Un volet social de la patrimonialisation trop souvent ignoré.
- Des projets patrimoniaux communaux déconnectés des dynamiques de développement local supra-communales.
- Une conscience insuffisante des particularismes ruraux de la région vis-à-vis des enjeux patrimoniaux alors même que celle-ci est la plus rurale de France.
- Des patrimoines de plus en plus dégradés et qui doivent faire face aux défis du changement climatique.



Ruines du Prieuré de Saint-Jean-deBonshommes, Sauvigny-le-Bois

Sur la base de ces constats et avant toute chose, il convient de réaffirmer une évidence : la patrimonialisation favorise, sous certaines conditions trop rarement réunies aujourd'hui, les dynamiques de développement local. Il est nécessaire d'inverser le regard sur les protections réglementaires du patrimoine, en les considérant non pas comme un frein, mais comme un atout aux multiples facettes. Même étroitement encadrée, la mise en valeur d'un édifice ou d'un site protégé peut générer, à la condition d'être pensée ainsi, une dynamique positive à l'échelle d'un territoire, en termes d'identité, d'attractivité (potentiellement à réguler) ou encore de qualité du cadre de vie.

De plus, la patrimonialisation doit être systématiquement liée aux impératifs du développement durable sur ses trois piliers : environnemental, économique, social déclinés en enjeux dont doivent s'emparer les acteurs en lien avec les patrimoines naturels et culturels.

Les préconisations qui suivent recensent, sur la base de constats partagés, les outils, procédures, dispositifs et actions qui sont soit à modifier, soit à mettre en synergie, soit à "inventer". Il s'agit ainsi de répondre au mieux à l'objectif de renforcer la dynamique patrimoniale dans toutes ses dimensions au service du développement local des territoires ruraux en BFC.

[Un schéma disponible en annexe établit la synthèse de ces préconisations].

### Première orientation : Intégrer la question des patrimoines dans l'élaboration de stratégies territoriales supra-communales, en lien avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels les territoires ruraux sont confrontés

### Constat : une absence de prise en compte globale des patrimoines dans les stratégies de territoire

Les stratégies territoriales patrimoniales sont rares en BFC en dehors des grands sites patrimoniaux labélisés Grand site de France (GSF) ou UNESCO, à l'image de Bibracte, des Climats du vignoble de Bourgogne ou de la Chapelle Notre-Dame du Haut à Ronchamp. En effet, globalement, ni les Communautés de communes ni les PETR ne se sont particulièrement engagés sur ces enjeux patrimoniaux.

Le maire reste souvent seul en première ligne sur ce sujet. Or, dans une commune rurale et de petite taille, l'élu local entièrement mobilisé par les problèmes quotidiens parfois complexes, ne peut répondre aux exigences que requiert une gestion éclairée des patrimoines de son territoire. C'est pourquoi, aux yeux des maires des petites communes comme des petites villes d'ailleurs, cette question des patrimoines ne constitue clairement pas une priorité.

Pourtant, l'attachement et l'intérêt des citoyens pour les patrimoines sont réels et les forces vives existent pour en faire l'inventaire, la conservation, la restauration et la valorisation. Mais le patrimoine est encore perçu trop souvent comme une charge plus que comme un levier pour le développement local. En outre, la valeur des patrimoines, parce que mal connus et peu expertisés, est souvent sous-estimée.



Chapelle Notre-Dame du Haut, Ronchamp

### Préconisation n°1 : Intégrer les enjeux liés aux patrimoines dans les stratégies locales de territoire.

**CIBLE :** PETR, Communautés de communes.

Il convient de dépasser le niveau communal pour s'inscrire à un niveau supra-communal visant à travailler à l'inscription des patrimoines au cœur des stratégies territoriales de développement local et durable et à la construction de ce que le CESER appellera ici des "Projets patrimoniaux de territoire" (PPT).

Les PPT seraient le garant d'une vision patrimoniale cohérente qui met en réseau et en coopération les communes au service du développement local et durable de leur territoire sans les déposséder de leurs compétences, de leurs responsabilités ou de leurs actions.

Pour le CESER, ces PPT seraient un moyen efficace pour prendre en compte la multifonctionnalité des patrimoines, enjeu trop souvent

ignoré. Ils devraient être créés à l'échelle des Communautés de communes ou des PETR. Tout en faisant preuve d'inventivité pour trouver les échelles les mieux adaptées pour les élaborer et les mettre en œuvre (ex : Climats du vignoble de Bourgogne).

C'est dans ce cadre qu'une véritable politique de développement local pourra se mettre en place sur la base d'un travail collectif à partir des éléments patrimoniaux présents dans l'ensemble de ces territoires.

En effet, les choix présidant à l'élaboration d'un PPT doivent, pour être compris et emporter l'adhésion, procéder d'une réflexion/vision collective sur ce que pourrait être pour le territoire et ses habitants un "futur désirable". Cette vision serait fondée sur des valeurs partagées et sur une évaluation objective et convaincante des aménités positives d'un tel choix. La préservation et la valorisation des patrimoines ne peuvent être envisagées pour elles-mêmes, avec la nostalgie d'un passé idéalisé sans résonance avec la vie du territoire ou, avec comme unique horizon, l'attractivité touristique. La mise en œuvre d'une politique patrimoniale structurante ne sera jugée légitime et pertinente qu'au regard des urgences et des défis auxquels, plus encore que d'autres, certains territoires ruraux sont confrontés (fragilités économiques, dégradation des écosystèmes, mutation des modèles agricoles et alimentaires, déclin démographique, délitement des liens sociaux et intergénérationnels...).

Il est donc essentiel de convaincre que les patrimoines peuvent constituer un des axes forts d'un développement durable du territoire, une clé pour son autonomie, sa résilience et sa cohésion, pour le bien-être et la prospérité de ses habitants. Ils représentent un capital symbolique, social et matériel qu'il importe de faire fructifier au bénéfice de toutes et tous.



Gevrey-Chambertin

## L'ACTION PATRIMONIALE DE LA GRANGE DE BEAUVAIS À VENOUSE (89)

La grange de Beauvais tient son nom de la "belle vue" sur l'abbaye de Pontigny. Si la grange de Beauvais est mentionnée pour la première fois, en tant que telle, dans un acte de juillet 1237, l'édifice du XIII<sup>e</sup> siècle n'est pas pour autant tourné vers le passé. Depuis 2016 et le 20<sup>e</sup> anniversaire du rachat de la bâtisse et de trois hectares de terrain, l'association qui anime le site a pris un tournant. Pendant vingt ans, des travaux ont été réalisés surtout pour éviter que les murs ne s'écroulent. En parallèle, d'autres projets ont été menés : un potager de 450 m<sup>2</sup>, un conservatoire des cépages, un jardin médiéval dédié aux plantes oubliées, un espace de maraîchage, un fournil, un rucher... L'espace cistercien est aussi un fab-lab et dispose d'un espace numérique avec une imprimante 3D, un pôle photo et vidéo, une spécialiste en généalogie. De plus, en partenariat avec la Poste, des bénévoles aident des seniors en zones rurales à utiliser les technologies numériques. Les années 2020 et 2021 ont certes perturbé la vie associative, "mais nous continuons à réfléchir et à construire des projets pour les 5 à 10 années à venir", soulignait son président, Patrick Henry. "Nous participons à l'attractivité de notre territoire en partenariat avec le domaine de l'abbaye de Pontigny, la région de Chablis et sa future Cité des Climats et des vins de Bourgogne." L'ouverture au public de la bergerie médiévale vouée à devenir une unité pilote en termes d'économies d'énergies est prévue en 2024. Pour Jean-Claude Hérolt, vice-président, la grange de Beauvais porte les "valeurs d'un lieu de partage qui se construit sur l'innovation, l'alimentation..." L'objectif est d'avancer "en respectant le mieux-vivre, le mieux-être, le mieux-manger". "Il s'agit de sensibiliser les jeunes car ce tiers-lieu, c'est pour les générations futures. Pour une culture plus saine, plus naturelle et ça passera par la culture sur un site d'Histoire comme le nôtre."



## L'ACTION DU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) YONNE ET NIÈVRE

C'est dans le cadre d'un travail de longue haleine que les acteurs du territoire du Pays de la Puisaye-Forterre se sont engagés dans une dynamique patrimoniale de territoire sur et autour du sujet du bocage en tant que richesse pour le développement de ce territoire, pas seulement économique ou touristique mais aussi culturelle, environnementale et sociale. Une patrimonialisation de milieux naturels, de milieux paysagers avec une connexion très forte au développement durable et au changement climatique. 10 ans de travail auront été nécessaires pour engager une dynamique, construire une stratégie et décliner des opérations. Le CPIE Yonne et Nièvre, né en 2021 et anciennement association "Station de recherche pluridisciplinaire des Metz", porte ce projet et sa coordination. L'objet social du CPIE est de valoriser les ressources environnementales, sociétales et économiques des territoires ruraux en les inscrivant dans l'avenir. Il inscrit les patrimoines au cœur de son action. Ce projet patrimonial basé sur le bocage interpelle par son côté vivant et adaptatif qui ne s'inscrit pas dans une vision conservatrice de "mise sous cloche". Il s'agit de faire vivre un héritage, de le transmettre et de le valoriser en misant sur toutes ses composantes.

## RÉVÉLER ET RÉVEILLER LES CHEMINS RURAUX DU MORVAN

Un travail a été engagé en 2018 au niveau des 12 communes membres du GSF de Bibracte sur une analyse précise et opérationnelle du patrimoine des chemins ruraux. L'ensemble de ce projet a mobilisé dès le départ les habitants de ces villages qui se sont mobilisés avec les élus des 12 communes pour arpenter ces chemins ruraux et en recenser les moindres aspects intéressants composant le paysage local. Ils ont ainsi dès le départ mentionné unanimement leur attachement à cet aspect si particulier de leur patrimoine commun. Près de 3 ans de travaux universitaires ont ainsi permis de mettre au point et valider un protocole d'inventaire et de caractérisation jusqu'à la création d'un projet SIG embarqué sur tablette via l'application QFIELD, offrant aux élus un outil de gestion de leur patrimoine des chemins ruraux. C'est ainsi plus de 1 000 km de sentiers communaux qui sillonnent les 42 000 hectares du GSF de Bibracte soit 2,7 km chemins/km<sup>2</sup>. En considérant une largeur moyenne de 4 m, il s'agit là d'un patrimoine communal exceptionnel, représentant environ 400 ha de foncier communal (soit 33 ha en moyenne par commune). Cela permet de mieux connaître ce patrimoine, d'en améliorer la gestion et de préparer sa mise en valeur. Comme le souligne le maire d'une des communes concernées, "Ce projet offre aux élus un excellent outil de gestion participative des chemins ruraux, qui sont une propriété communale. Les chemins aujourd'hui déclarés "bien commun" peuvent ainsi être réappropriés par les habitants, les usagers, les élus et tous ceux qui désirent découvrir ces lieux.". Par ailleurs, la connaissance des chemins ruraux a été complétée par un exercice plus "sensible" avec la réalisation de "carnets d'arpentage" par la paysagiste-illustratrice Ninon Bonzom. Ils rendent compte des balades à la découverte du patrimoine des différentes communes au travers de la révélation de ces chemins. Cette initiative démarrée dès 2018 se poursuit encore aujourd'hui et deux nouveaux carnets d'arpentage ont été publiés en 2022 pour Saint-Prix et Saint-Léger-sous-Beuvray. L'équipe travaille également à un atlas d'itinéraires de randonnée favorisant la découverte de ce patrimoine.

## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

- **Intégrer une compétence "patrimoine" dans la Communauté de communes ou le PETR** avec création/structuration d'un(e) service/direction dédié(e) au service des communes membres.

**CIBLE :** PETR, Communautés de communes.

- **Inscrire plus encore la question des patrimoines dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme** (SCOT et PLUi).

**CIBLE :** Communauté de communes, Syndicats mixtes, Communes.

- **Favoriser l'élaboration de "plans de gestion patrimoniale" pour des zones patrimoniales qui en seraient dépourvues.** L'expérience de certains sites de la BFC dans l'élaboration de leurs propres plans de gestion pourrait être mise à profit dans le cadre d'un groupe de travail sur ce sujet afin de créer et diffuser un modèle de "plan de gestion" type.

**CIBLE :** Conseil régional, Conseils départementaux.

- **Mettre à profit les enseignements des territoires de projet "patrimoniaux" pour lesquels il existe des démarches historiquement vertueuses et qui fonctionnent** (ex : Grands sites de France comme Bibracte, sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO comme le site des Climats du vignoble de Bourgogne, Pays d'art et d'histoire - PAH...).

**CIBLE :** PETR, Communautés de communes.

- **Mettre en place un prix ou une distinction régionale** venant reconnaître l'exemplarité de stratégies patrimoniales intercommunales déjà existantes (hors agglomérations et hors grands sites déjà labélisés type GSF, UNESCO, PAH...).

**CIBLE :** Conseil régional.

- **Intégrer le sujet des stratégies patrimoniales de territoire dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).**

**CIBLE :** État, Conseil régional, Conseils départementaux.

- Favoriser une action collective des collectivités locales en lien avec l'État, porteur de ce dispositif national, pour **faciliter le déploiement de nouveaux PAH dans la région.**

**CIBLE :** État, Conseil régional, Conseils départementaux, PETR, Communautés de communes.

- **Favoriser la participation citoyenne** et celle des acteurs locaux (associatifs, économiques...) aux différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre du projet.

**CIBLE :** PETR, Communautés de communes, Communes.



Réserve naturelle régionale de la Tourbière de la Grande Pile, Saint-Germain

### Constat : une méconnaissance et une absence de prise en compte des enjeux transversaux des patrimoines

Le patrimoine ne peut jamais se satisfaire d'une approche qui privilégie de manière univoque la culture ou la nature. Les acteurs de la patrimonialisation doivent prendre conscience que, quel que soit le mode de valorisation, la multifonctionnalité du patrimoine au service de la vie d'un territoire doit s'appuyer sur une approche complémentaire de tous les patrimoines, à la fois culturels et naturels. Les acteurs des patrimoines culturels doivent prendre en compte tout autant les impératifs environnementaux de l'écosystème végétal et animal que les impératifs environnementaux liés à leurs propres interventions sur les biens patrimoniaux. Les acteurs des patrimoines naturels doivent intégrer les patrimoines culturels de leur territoire dans leur politique de préservation de la biodiversité, afin de soutenir la cohérence d'un développement local qui intègre la durabilité en liant les acteurs locaux. Ceci n'est pas sans conséquences sur les politiques publiques appliquées aux patrimoines. Il est temps de sortir les patrimoines de leurs silos et d'en valoriser solidairement toutes les dimensions en prenant conscience de la très forte interdépendance des acteurs et en respectant les compétences et missions de chacun.

**Préconisation n°2 : Diffuser les principes d'une gestion intégrée des patrimoines en s'inspirant de la méthodologie utilisée par le réseau GSF afin de créer un référentiel régional pour la définition et la mise en œuvre de stratégies patrimoniales de territoire ou de Projets patrimoniaux de territoire dans les Communautés de communes et les PETR.**

**CIBLE :** État (DRAC et DREAL), Conseil régional, Conseils départementaux.

Si le développement local est né en Bretagne en 1965 [Cf. le rapport du CESER "Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?" de 2017], un autre concept s'est peu à peu structuré depuis plus de 30 ans : la gestion intégrée. La "gestion intégrée" est une méthode générale de planification des activités humaines qui assure leur compatibilité et qui prend en compte tous les facteurs pour la conservation et l'utilisation durable des ressources du territoire. Ainsi, cette méthode intègre, dès la phase de conception, l'ensemble des facteurs écologiques, économiques et sociaux qui sont liés à ces activités humaines. Le concept de "gestion intégrée" s'est développé prioritairement sur le plan environnemental tout particulièrement depuis le Sommet de la terre de Rio en 1992. Historiquement, cette méthode a donc d'abord spécifiquement pris en compte les enjeux liés au patrimoine naturel. Il aura fallu attendre 1985, et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, pour que la gestion intégrée appliquée aux patrimoines culturels soit reconnue. Il s'agit alors d'un mode de gestion formalisé et concerté qui se fixe comme objectif premier la préservation durable de l'authenticité d'un site, en s'appuyant notamment sur la connaissance et sur l'implication des communautés locales quelles qu'elles soient. Malgré cela, le



Bibracte, site archéologique, Mont Beuvray



concept de la gestion intégrée des patrimoines ne s'est banalisé que depuis une petite vingtaine d'années. Vincent Guichard, directeur général de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) de Bibracte, précisait : "Cette question de la gestion intégrée est quelque chose qui est complètement rentrée dans le vocabulaire des gens qui travaillent sur l'environnement et les milieux naturels. Dans le domaine du patrimoine culturel, ce n'est pas aussi vieux que ça. En tout cas, dans notre réseau associatif des Grands sites de France, le terme s'est banalisé il y a une dizaine d'années seulement." En effet, le transfert de ce concept au patrimoine culturel a mis très longtemps à se concrétiser dans des projets de territoire. Encore aujourd'hui, l'explicitation de la gestion intégrée des patrimoines dans les documents normatifs relatifs au patrimoine culturel reste relativement rare même si elle tend peu à peu à se développer. Notons aussi que le Département Denis Diderot de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'Université de Bourgogne a lancé fin 2018 un diplôme universitaire "Gestion intégrée des patrimoines et stratégies territoriales". Ce diplôme a été élaboré avec l'appui de la Région BFC, de la DRAC et des institutions régionales en lien avec le patrimoine. Pour le CESER, il convient de diffuser une culture de la gestion intégrée des patrimoines au niveau des acteurs publics, Communautés de communes et PETR mais aussi des autres acteurs engagés et notamment associatifs.

La gestion intégrée des patrimoines constitue la méthode de référence des projets "Grands sites de France". Or, nombre d'acteurs rencontrés souhaitent une standardisation des modes opérationnels d'action sur les patrimoines au service du développement local, en lieu et place de la multitude de "modes d'emplois" attachés aux acteurs et décideurs publics (sur des périmètres d'action et des champs de compétence différents). Ils attendent ainsi, UN "mode d'emploi", UN guide de référence, UNE méthodologie, efficiente, partagée et éprouvée à un niveau régional. Pour le CESER, le référentiel méthodologique GSF pourrait constituer un modèle pour tout projet de développement local basé sur les patrimoines car il respecte les enjeux d'une gestion patrimoniale intégrée. La BFC est déjà la 1<sup>re</sup> région en nombre de sites labellisés GSF et il ne s'agit évidemment pas de la couvrir d'une mosaïque de territoires GSF. Pour le CESER, il conviendrait que le Conseil régional, s'inspirant des GSF, établisse un référentiel pour la définition et la mise en œuvre de stratégies patrimoniales de territoire ou de PPT et fournisse ainsi aux acteurs locaux souhaitant s'engager dans cette voie, un cadre méthodologique éprouvé. Il ne s'agit pas d'imposer une grille contraignante et figée mais d'associer les acteurs locaux au partage d'une méthode qui a fait ses preuves. Loin de s'appliquer uniquement à des "grands sites", elle aurait au contraire vocation à structurer des projets patrimoniaux dans des territoires de moindre "envergure".

La phase de conception de ce référentiel régional associerait les acteurs des patrimoines culturels et naturels. L'appui des acteurs naturalistes, dont l'expérience de la gestion intégrée des patrimoines est déjà éprouvée, s'avérerait précieuse au Conseil régional pour sa réalisation.



## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

- **Considérer le paysage comme un fil directeur possible des projets locaux autour du patrimoine et définir des objectifs ambitieux de qualité paysagère intégrés dans les documents de planification (SCoT, PLUi) et/ou des Plans de paysage à développer.**

**CIBLE :** PETR, Communautés de communes.

- **Promouvoir le diplôme universitaire "Gestion intégrée des patrimoines".**

**CIBLE :** État (DRAC et DREAL), Conseil régional, Universités.

- **Mettre en place un module de formation adapté suivi obligatoirement par les chargés de mission/projet des Communautés de communes ou PETR conventionnant avec la Région via le dispositif des PPT.**

**CIBLE :** État (DRAC et DREAL), Conseil régional, Universités.

### Préconisation n° 3 : Créer un dispositif régional d'accompagnement et de soutien à la définition de PPT.

**CIBLE :** Conseil régional.

Le CESER propose que le Conseil régional joue un rôle clé en vue de favoriser l'émergence de PPT. Il préconise la création d'un dispositif dédié visant à accompagner sur le plan méthodologique les Communautés de communes ou des PETR désireux de s'engager dans la définition et la réalisation d'un PPT prenant en compte les enjeux de la gestion intégrée des patrimoines (hors agglomérations, PNR, Parc national et grands sites patrimoniaux GSF, UNESCO et PAH).

Pour la construction de ce nouveau dispositif, le CESER propose également à la Région de s'appuyer sur les mêmes modalités techniques et financières que le dispositif d'expérimentation "Villages du Futur" et suggère de dénommer ce nouveau dispositif "Soutien aux Projets Patrimoniaux du Futur". Les territoires candidats retenus par le Conseil régional s'engageront dans un conventionnement conditionnant son soutien financier. Il s'agirait d'un outil d'accompagnement depuis la phase de collecte et d'étude jusqu'à la déclinaison opérationnelle. Cette contractualisation intégrerait des critères et des écoconditionnalités en lien avec le développement durable.



Cité ouvrière des forges, Syam

Au rang des critères, on pourrait citer :

- Le portage du projet au niveau intercommunal ou au niveau d'un PETR.
- L'utilisation adaptée du référentiel méthodologique régional évoqué précédemment.
- La mise en place d'une instance spécifique de gouvernance associant la société civile locale.

Le CESER fera part ici d'une remarque importante : la nouvelle politique de contractualisation territoriale a été définie et lancée par le Conseil régional en 2022. 15 premiers contrats territoriaux ont été validés par le Conseil régional en mars, avril et mai 2023. Une vingtaine de contrats reste donc à venir. Le CESER a bien conscience que ce rapport arrive donc trop tard pour permettre l'intégration d'un axe "Patrimoines" dans le dispositif organisant cette nouvelle génération contractuelle 2022-2028, préconisation dont le CESER sait qu'elle aurait eu une véritable légitimité et utilité. Mais cette impossibilité aujourd'hui constatée justifie aussi en partie la formulation de cette préconisation n°3. Reste qu'un tel questionnement doit

rester ouvert pour le Conseil régional : dans quelle mesure les contrats territoriaux 2022-2028 pourraient répondre aux enjeux patrimoniaux posés dans ce rapport dans le cadre des axes de contractualisation existants (adaptation au changement climatique, services à la population, santé, mobilités, axe libre) ? Il est ainsi clairement établi dès aujourd'hui que le CESER aura donc à y revenir dans le cadre du suivi de ce rapport.

### MODALITÉ OPÉRATIONNELLE

- **S'inspirer du dispositif porté par la Région Sud "Plan concerté de restauration et valorisation du patrimoine"**. Il vise à soutenir la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine public et à aider les collectivités gestionnaires à mener des programmations concertées de valorisation à l'échelle d'un territoire dans un objectif de dynamisation économique et touristique. Il s'adresse aux collectivités qui n'ont pas bénéficié d'un inventaire mais qui portent un projet de valorisation globale de leur patrimoine, sur l'ensemble du patrimoine public d'un territoire.

**CIBLE** : Conseil régional.

### Constat : des enjeux de formation sur les patrimoines

Un certain nombre d'acteurs rencontrés sont en demande d'une meilleure écoute et prise en compte par le Conseil régional des problématiques liées à la formation aux métiers des patrimoines (formation initiale, formation continue, accompagnement des acteurs, acquisition de nouvelles compétences...) et aux métiers liés spécifiquement au développement local. Ils regrettent le côté segmenté des interventions sur ce sujet. Les acteurs déjà historiquement engagés sur des dynamiques patrimoniales de territoire disposent d'une richesse d'expérience et de compétences qu'ils seraient prêts à transmettre à d'autres acteurs pour les former et ce, avec toute la reconnaissance du Conseil régional sur l'avantage considérable que cela pourrait représenter pour la BFC.

- **Préconisation n°4 : Étudier tous les enjeux de formation attachés aux dynamiques patrimoniales, tant pour les patrimoines culturels que naturels, et y apporter des réponses partenariales adaptées.**

**CIBLE** : Conseil régional, Emfor BFC, acteurs de la formation professionnelle et continue.

## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

- Définir des modules de formation sur les dynamiques patrimoniales de territoire, adaptés aux enjeux locaux de la BFC et misant sur l'implication et la collaboration des grands sites patrimoniaux historiques de la région.

**CIBLE :** Conseil régional.

- Travailler avec le CNFPT à la définition de formations adaptées aux enjeux des dynamiques patrimoniales de territoire.

**CIBLE :** Conseil régional.

- S'inspirer du dispositif de la Région Occitanie "Parcours découverte des métiers de la culture, "du patrimoine et des métiers d'art" qui vise un accompagnement à la mise en œuvre de projets invitant les lycéennes et lycéens à découvrir la richesse des métiers de la culture, du patrimoine et des métiers d'art grâce aux concours des acteurs œuvrant dans ce domaine en région. La création d'un tel dispositif nécessiterait l'association des missions locales.

**CIBLE :** Conseil régional.

- Organiser un salon régional des Entreprises du patrimoine vivant (EPV) à l'image de ce qu'a fait la Région AURA en 2022, premier salon de ce type organisé en France. Un tel salon pourrait être complémentaire des activités de développement et de promotion de la filière Luxe et savoir-faire d'exception portées par la Région et l'Agence économique régionale (AER) BFC qui a vu notamment l'organisation du 1<sup>er</sup> rendez-vous régional des acteurs de la Filière Luxe de BFC en juin 2022 à la Saline royale d'Arc-et-Senans. En effet, les précieux savoir-faire patrimoniaux de la région ne concernent pas que le secteur du luxe.

**CIBLE :** Conseil régional.

**Deuxième orientation : Agir en direction des communes, premier niveau de collectivité responsable sur les patrimoines**

### Constat : un dédale patrimonial

Sur la base des constats rappelés plus haut, il apparaît que les maires des petites communes rurales sont perdus dans le dédale patrimonial. Les acteurs (institutionnels, associatifs, privés...) de la politique et de l'action patrimoniale sont



Baume-les-Messieurs

nombreux (Architecte des bâtiments de France - ABF, directeur de CAUE, artisan spécialisé, conservateur d'un musée local, architecte du patrimoine, responsable associatif d'un chantier d'insertion ou de bénévoles, archéologue, guide touristique...) et ont des compétences particulières. Ils doivent être en mesure de travailler de concert chaque fois que nécessaire, alors que le mille-feuille institutionnel et la complexité réglementaire ne favorisent pas les démarches volontaires et la mise en place d'actions coordonnées. Dans l'attente que les Communautés de communes ou les PETR se saisissent plus fortement de cette question et définissent des PPT, il conviendrait que les pouvoirs publics (DRAC et DREAL, Conseil régional, Départements) agissent dès aujourd'hui en direction de ces territoires qui, au mieux, "souhaiteraient faire" mais n'ont pas le courage de s'engager sur ces questions, ou qui, au pire, n'ont même pas conscience des enjeux que représentent leurs propres patrimoines pour l'avenir de leur territoire. Cette situation est liée directement et principalement au manque d'ingénierie de ces petites communes et aux problématiques de financement des projets qui s'apparentent parfois dans leur tête à des "montagnes à gravir". De plus en plus de communes, petites et rurales en particulier, ont de grandes difficultés pour entretenir, préserver et faire vivre leurs patrimoines. Elles observent leur lente dégradation et sont parfois contraintes de renoncer à les préserver. Pourtant, il est certain qu'il existe aujourd'hui de nombreuses personnes ressources disponibles, autant de solutions mobilisables, techniques et financières et des outils variés pour aider ces communes à s'engager dans l'action. Cela met en lumière une tension : d'un côté, les petites communes rurales démunies pour faire face à la charge des responsabilités qui sont les leurs en matière de patrimoines et, de l'autre, les enjeux du PPT.

**Préconisation n°5 : Engager un processus régional de sensibilisation/information des maires des communes sur les patrimoines et créer un "Point information ressource régional Patrimoines".**

**CIBLE :** État (DRAC et DREAL), Conseil régional, Conseils départementaux.

L'un des constats sur le manque de dynamiques patrimoniales porte sur la difficulté de "franchir le pas", de "quitter le point d'inertie" pour les maires des communes comme le soulignait Luc Jolivel sur le patrimoine culturel : "Qu'est-ce qui va faire qu'un conseil municipal, et, de façon plus large, la population locale, vont s'approprier une démarche au long cours de restauration de ruines féodales noyées dans la végétation ? C'est une question centrale. Ça n'a rien de spontané. C'est peut-être la seule vraie question en milieu rural sur ce sujet des patrimoines. La sensibilisation des élus est au cœur de la problématique. Et c'est le plus dur à faire." La première étape consiste à engager un processus régional de sensibilisation/information de tous les maires de la région aux enjeux patrimoniaux, aux acteurs publics et associatifs, aux moyens de financement, aux outils déjà disponibles. Cette campagne d'information/sensibilisation devra être aussi axée sur la promotion de la gestion intégrée des patrimoines comme outil de développement durable des territoires. Il conviendrait également de mettre en place un dispositif plus durable de conseil et d'appui à l'attention des communes rurales. Ce dispositif serait élaboré avec les principaux acteurs institutionnels et associatifs du patrimoine culturel et naturel, et l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir à une ou plusieurs étapes de la patrimonialisation. Il pourrait se décliner sous la forme d'un centre de ressource, de conseil et d'orientation que le CESER propose ici de nommer "Point information ressource



régional Patrimoines". Il ne s'agit pas d'un "guichet unique" visant au traitement unifié de demandes de subventions, mais d'un centre de ressources uniquement axé sur les politiques patrimoniales (naturels et culturels) existant aujourd'hui en BFC et touchant à tous les aspects de la patrimonialisation (connaissance, préservation/protection, restauration/réhabilitation, valorisation, formation/éducation). Il s'agirait ainsi de répondre aux demandes ponctuelles d'information des élus communaux, d'associations, de particuliers... La porte d'entrée de ce centre de ressources pourrait être une plate-forme numérique à même d'orienter efficacement les demandeurs dans le dédale des dispositifs et acteurs des patrimoines. Cette plate-forme serait portée par la Région et l'État. Le CESER rappelle cependant l'importance aujourd'hui d'incarner "physiquement" ce point information (adresse, numéro de téléphone, mail) afin d'apporter les renseignements nécessaires et d'aiguiller les demandes diverses vers les bons interlocuteurs.

Enfin, le rapport d'information sénatoriale "Les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser" du 13 mai 2020 constitue plus qu'un simple "rapport". En effet, l'objectif de la délégation sénatoriale était d'offrir aux élus municipaux, en particulier aux maires, un véritable vade-mecum pour les aider et les accompagner utilement dans leur double mission de préservation et de valorisation du patrimoine. Ainsi, au-delà même de ses 36 recommandations en direction des divers acteurs impliqués dans les problématiques patrimoniales, le CESER ne peut que conseiller la consultation de ce rapport à tous les acteurs impliqués ou qui souhaiteraient s'impliquer et qui seraient en recherche d'informations pratiques et précises sur ces sujets.

## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

- **Organiser des Assises régionales "Patrimoines et développement durable des territoires : pour une gestion intégrée des patrimoines en BFC".**

Cela permettrait d'afficher la volonté politique de la Région de mettre les patrimoines au cœur du développement durable des territoires ruraux et d'accompagner leurs projets.

**CIBLE :** État (DRAC et DREAL), Conseil régional, Conseils départementaux.

- **Initier la réalisation d'un guide des bonnes pratiques "Développement local durable sur la base des patrimoines".** En prenant appui sur des projets territoriaux patrimoniaux exemplaires dans la région, ce guide viserait à donner des clés pour asseoir le développement local durable sur la base des patrimoines culturels et naturels. Il permettrait d'identifier les principales réflexions que les élus communaux devraient se poser afin de créer une dynamique patrimoniale de territoire.

**CIBLE :** Conseil régional, État (DRAC et DREAL), Conseils départementaux.

- **Organiser une "Tournée des patrimoines"** en partenariat avec les principaux acteurs publics agissant. Il s'agirait d'une série de réunions organisées dans chaque département pour sensibiliser les élus locaux à l'importance de la prise en compte des patrimoines dans leurs politiques et fournir les principales clés pour identifier les acteurs référents et les outils déjà existants.

**CIBLE :** État (DRAC et DREAL), Conseil régional.

- **Produire un "mémento des patrimoines", sorte de livret d'ingénierie, à destination des élus communaux.** Ce mémento permettrait de fournir les données informatives : acteurs en soutien (acteurs publics, associatifs...), compétences/champs d'intervention, dispositifs d'aides financières, dispositifs d'accompagnement, contacts/coordonnées des acteurs, organismes ressources/tête de réseau... Ce mémento permettrait également de clarifier les enjeux multiples des différents labels liés au patrimoine culturel existant aujourd'hui en BFC.

**CIBLE :** État (DRAC et DREAL), Conseil régional, Conseils départementaux.

- **Organiser chaque année des Rencontres régionales du patrimoine** comme l'a fait le Conseil régional Nouvelle Aquitaine de 2015 à 2020 sur des questions aussi diverses que



Château de Joux, La Cluse-et-Mijoux

"Patrimoines et jeunesse", "Les transformations du monde rural", "L'art des jardins"...

**CIBLE :** Conseil régional.

- **Favoriser l'utilisation de la plate-forme numérique <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>**

**CIBLE :** État, Conseil régional, Conseils départementaux, Communautés de communes.

- **S'appuyer sur le secteur associatif pour sensibiliser les maires** des petites communes à l'importance de l'enjeu patrimonial.

**CIBLE :** Principales associations patrimoniales.

- **Promouvoir le déploiement d'Obligations réelles environnementales (ORE).** L'ORE constitue un nouvel outil juridique, prenant une forme contractuelle, permettant aux propriétaires fonciers de mettre en œuvre sur leur terrain, des obligations durables de protection de l'environnement pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans, même en cas de changement de propriétaire.

**CIBLE :** État (DREAL), Conseil régional, Conseils départementaux.

- **Décliner le "Point information ressource régional des Patrimoines" par la mise en place par le Conseil régional d'un "Délégué aux patrimoines"** par département.

**CIBLE :** Conseil régional.

### Constat : un manque de financement pour la préservation des patrimoines naturels

Si le secteur des patrimoines culturels ne repose sur aucune organisation ou structure au niveau régional, il dispose néanmoins d'un accès plutôt facilité à un "mille-feuille" de ressources financières mobilisables auprès des acteurs publics mais aussi privés. S'agissant des patrimoines naturels,

le constat dressé dans cette autosaisine est que, si ce secteur est plutôt bien organisé et structuré avec des instances régionales opérationnelles, les acteurs impliqués manquent de moyens pour déployer plus encore leur action. Dans un récent rapport, l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable tout comme l'Inspection générale des finances pointent des financements publics limités au regard des objectifs poursuivis et un niveau de financement en faveur de la biodiversité qui reste faible. Malgré leur chef de filât en matière de biodiversité, les financements des Régions restent limités. Le CESER a d'ailleurs eu plusieurs fois l'occasion de souligner dans ses avis la faiblesse des financements régionaux et la nécessité d'augmenter sensiblement la part du budget régional dévolu à cette politique (0,5 % du budget 2023).

**Préconisation n°6 : Accroître les financements au bénéfice des patrimoines naturels.**

**CIBLE :** État (DRAC et DREAL), Conseil régional, Conseils départementaux.

**MODALITÉS OPÉRATIONNELLES**

- **Cibler plus encore les patrimoines naturels dans le lancement de souscriptions via la Fondation du Patrimoine.**  
**CIBLE :** Communes.
- **Engager un soutien financier identique de la Région pour l'abondement des souscriptions via la Fondation du Patrimoine quel que soit le type de patrimoine, culturel ou naturel.**  
**CIBLE :** Conseil régional.
- **Mettre à disposition des bornes de dons par paiement sans contact sur une sélection de sites naturels remarquables** nécessitant des travaux de restauration. Ce modèle original de financement a déjà été mis en place par la Région Bretagne.  
**CIBLE :** Conseil régional.



Visite Biodiversité, Doubs



Réserve naturelle régionale de la Tourbière, Prémery

**UNE ACTION ACCRUE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE SUR LES PATRIMOINES NATURELS**

Dans l'esprit de beaucoup, la Fondation du Patrimoine n'intervient que sur les patrimoines culturels. C'est faux. En effet, dès sa création, la mission de la Fondation du Patrimoine "contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion". Il est néanmoins vrai que l'action de la Fondation du Patrimoine sur les patrimoines naturels pourrait être bien plus largement connue et développée. Elle a d'ailleurs elle-même engagé ce mouvement depuis peu. Ainsi, le programme "Patrimoine naturel et biodiversité" de 2022, qui remplace l'ancien programme "Patrimoine Naturel", prend en compte une nouvelle ambition et améliore, simplifie et amplifie certains aspects du programme précédent. En 2022, la Fondation du patrimoine a accordé 1,1 M€ à 18 lauréats au titre de ce "nouveau" programme. En région, le PNR du Morvan a ainsi pu bénéficier d'une dotation de 80 000 € pour la restauration de tourbières. De plus, l'année 2022 a été aussi consacrée à renforcer ou établir de nouveaux partenariats nationaux en matière de patrimoine naturel et de biodiversité afin de développer l'action dans ces domaines (notamment avec la Fédération des CEN, la Fédération des Parcs naturels régionaux ou bien encore le Muséum national d'Histoire naturelle). À noter enfin que la Fondation du Patrimoine devrait disposer de l'appui d'une seconde personnalité forte visant à appuyer cette dynamique autour des patrimoines naturels aux côtés de Stéphane Bern qui incarne celle relative aux patrimoines culturels via la "Mission Patrimoine" plus communément appelée "Mission Bern". Ce binôme permettra ainsi d'incarner tous les patrimoines.

• **Mettre en place une prime** qui viendrait compléter une subvention régionale afin de récompenser l'élan participatif et la dynamique collective de valorisation qui se crée au sein d'un territoire autour d'un projet de conservation ou de restauration d'un site/bien naturel remarquable. Ce dispositif s'inspirerait de celui de la Région Bretagne "Skoaz ouzh skoaz" qui peut se traduire par "épaule contre épaule".

**CIBLE** : Conseil régional.

### **Troisième orientation : Structurer une filière institutionnelle régionale des patrimoines culturels complémentaire de celle relative aux patrimoines naturels**

#### **Constat : une absence de structuration d'une filière institutionnelle régionale des patrimoines culturels**

Le CESER va rappeler ici une préconisation vieille de 20 ans issue du rapport "Le patrimoine, domaine d'excellence de la Bourgogne : pour une synergie régionale des compétences en matière de recherche de formation et de valorisation". En effet, la préconisation phare de ce rapport était la création demandée par les acteurs du patrimoine d'une Conférence régionale des patrimoines (culturels). Les raisons qui justifiaient à l'époque la formulation de cette préconisation sont toujours d'actualité, aucune réponse n'ayant été apportée. Le constat dressé par le CESER montre que la filière institutionnelle des patrimoines culturels souffre d'un manque de coordination. Nous rappellerons que, s'agissant des patrimoines naturels, il y a eu récemment l'aboutissement d'un long processus amenant à la création d'une ARB, organisée sur la base d'un Comité régional de la biodiversité (CRB). Elle a notamment pour mission la mise en œuvre d'une SRB et dispose également comme outil d'un Observatoire régional de la biodiversité (ORB). La "filière" des patrimoines naturels dispose donc depuis peu de tous les outils pour assurer une coordination et un dialogue des acteurs engagés au niveau régional. En revanche, il n'existe pour les patrimoines culturels aucune instance comparable qui permettrait d'appréhender de façon globale les enjeux de ces patrimoines. Ce constat est d'ailleurs également partagé par le Conseil régional qui a affiché sa volonté de "structurer la filière patrimoine culturel"



en engageant depuis 2022 un processus de concertation avec ses acteurs. L'idée du Conseil régional serait "la mise en place d'une instance ou, en tout cas, d'un mode de concertation régulier qui nous permettra, dans le domaine du patrimoine justement, de poser les bases d'un schéma directeur du patrimoine ou d'un plan patrimoine pour la région Bourgogne-Franche-Comté". Le CESER partage cet objectif, il est convaincu que la Région peut, et même doit, faciliter l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs du patrimoine et leur mise en lien pour pouvoir se rencontrer, échanger, partager des problématiques communes de façon transversale. Le CESER constate avec satisfaction cette volonté régionale qui devra nécessairement se combiner avec l'appui volontariste de l'État et qui constitue un premier pas encourageant en attente de résultats concrets. Pour le CESER, il est temps d'agir et de faire preuve d'ambition pour accélérer les dynamiques locales et régionales patrimoniales et combler le manque déjà mis en lumière depuis plus de 20 ans ! Cela passera nécessairement par une reconnaissance pleine et entière du rôle fondamental joué par les structures régionales et associations locales de bénévoles qui font vivre le patrimoine dans tous nos territoires ruraux et qui sont aujourd'hui encore trop souvent négligées par les "grands" acteurs institutionnels publics.

#### **Préconisation n°7 : Travailler à la préfiguration d'une "Conférence régionale des patrimoines culturels" et définir une stratégie régionale des patrimoines culturels.**

**CIBLE** : État (DRAC), Conseil régional, Conseils départementaux.

À court terme, une telle conférence permettrait de réunir autour de la table l'ensemble des acteurs des patrimoines culturels. À long terme,

elle pourrait travailler à la définition d'une Stratégie régionale des patrimoines culturels qui serait complémentaire de la SRB.

### **Préconisation n°8 : Créer une Agence régionale des patrimoines culturels de BFC.**

**CIBLE :** État (DRAC), Conseil régional, Conseils départementaux.

Ce travail collectif initié par la Conférence régionale des patrimoines culturels devrait permettre la constitution d'une Agence régionale des patrimoines culturels de BFC qui pourrait être construite sur un modèle proche de l'ARB BFC et via la création d'un EPCC. Cette démarche pourrait être complétée par la préfiguration d'un Observatoire régional des patrimoines culturels qui permettrait un regroupement coordonné des principaux acteurs de la connaissance de tous les types de patrimoines culturels.

### **Quatrième orientation : Instaurer le dialogue et la coopération entre les acteurs des patrimoines naturels et culturels**

#### **Constat : un dialogue insuffisant entre acteurs des patrimoines culturels et naturels**

Bien que de nombreux points les différencient (objets concernés, politiques publiques appliquées, enjeux, problématiques, financements...), les acteurs des patrimoines culturels et des patrimoines naturels œuvrent pourtant de façon complémentaire, parlent le même langage et se rejoignent sur le processus de patrimonialisation. Or, la réalité aujourd'hui est que ces acteurs travaillent peu ensemble et ne disposent pas d'instances communes de dialogue, d'où la nécessité d'établir des passerelles.



Hôtel-Dieu, Louhans

Au-delà même d'un dialogue, nécessaire, il paraît indispensable de traduire dans les dispositions réglementaires l'imbrication étroite qui noue la culture et la nature. Il existe aujourd'hui d'un côté le statut d'EPCC et d'un autre, le statut d'Établissement public de coopération environnemental (EPCE). Le CESER soutient donc la proposition formulée à Bibracte les 13 et 14 septembre 2022 par un groupe de directeurs d'EPCC et d'EPCE visant à la création d'un troisième statut, celui d'établissement public de coopération patrimoniale (EPCP) sous-entendu "culturelle et environnementale" et préfigurant les articulations qui inévitablement devront se construire entre les deux politiques publiques de la culture et de l'écologie. L'expérience initiée en Guyane avec la création d'un établissement public de coopération culturelle et environnementale (EPCCE) est à ce titre exemplaire.

### **Préconisation n°9 : Mettre en place une Conférence régionale des patrimoines culturels et naturels.**

**CIBLE :** État (DRAC et DREAL), Conseil régional, Conseils départementaux, ARB BFC, PNR.

Elle pourrait réunir a minima le Conseil régional, les services de l'État (DRAC et DREAL), le président de l'ARB BFC, les présidents des Départements et les présidents des 4 PNR. Une fois par an, elle permettrait un échange transversal sur les enjeux des patrimoines pour notre région.

#### **Une initiative à suivre : la première rencontre nationale des EPCE et des EPCC à Bibracte**

Début septembre 2022, pour la première fois s'est tenue la réunion de tous les directeurs des EPCC qui existent depuis 2000 et de tous les EPCE qui existent depuis 2016. Cette réunion s'est tenue à Bibracte. Selon Luc Terraz, directeur de l'ARB BFC : "On pouvait penser qu'ils étaient loin de nos préoccupations mais on a trouvé de nombreux rapprochements au contraire. Culture et Nature se sont donc rencontrées sur la base de cette forme d'établissement public en commun. Nous avons lancé les bases d'un rapprochement."

## Cinquième orientation : Renforcer certains dispositifs et soutiens dévolus au processus de patrimonialisation

### CONNAÎTRE

#### Constat : un accès parfois peu aisé des communes pour contribuer à la mission régionale de l'inventaire des patrimoines culturels

Il a été souligné par certains acteurs locaux, un accès parfois compliqué à la compétence régionale de l'inventaire des patrimoines culturels particulièrement dans le cadre de projets de restauration menés au niveau communal, projets qui pourraient pourtant venir utilement compléter le travail d'inventaire des patrimoines culturels du Conseil régional.

De plus, des outils pratiques pourraient être créés par le Conseil régional pour permettre aux communes d'engager plus facilement ce travail d'identification de leurs patrimoines, première étape indispensable avant l'enregistrement éventuel à l'inventaire.

À la différence de ce qui existe depuis de nombreuses années pour le patrimoine naturel et la biodiversité, on soulignera par ailleurs qu'il n'existe en France aucun outil numérique régional de déclaration volontaire des patrimoines culturels non protégés et non-inscrits. Des acteurs locaux, particulièrement associatifs, assurent pourtant ce "travail de fourmi", travail qui ne trouve malheureusement aucun espace pour être répertorié et valorisé au niveau régional, empêchant ainsi d'établir une cohérence globale sur la connaissance extrêmement fine et complète des patrimoines y compris sur les sujets tels que les industries rurales et le patrimoine agricole.

#### Préconisation n° 10 : Faciliter la participation des acteurs locaux au travail d'inventaire des patrimoines culturels du Conseil régional.

**CIBLE :** Conseil régional.

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

- Organiser des campagnes photographiques pour des communes engagées dans des chantiers de restauration soutenues financièrement par le Conseil régional pour conserver des traces

visibles d'éléments remarquables (éléments d'architectures, peintures, sculptures...). Pour pallier l'absence de moyens humains, la Région pourrait définir un cahier des charges des compétences photographiques et recourir ainsi à des photographes locaux qu'elle labéliserait.

**CIBLE :** Conseil régional.

- **Créer une fiche type "inventaire" à compléter et à transmettre par l'opérateur du chantier de restauration au Conseil régional.** Cette fiche serait l'équivalent pour le Conseil régional de la fiche "Palissy" pour le travail d'inventaire du ministère de la Culture.

**CIBLE :** Conseil régional.

- **Élaborer et mettre en œuvre un dispositif régional de soutien aux démarches participatives de contribution à la connaissance des patrimoines de la BFC.** Le dispositif développé par la Région Bretagne pourrait servir de modèle.

**CIBLE :** Conseil régional.

#### Constat : une insuffisante implication du monde universitaire et de la recherche au service de la connaissance des patrimoines

Le constat global qui a fait consensus dans le cadre de ce travail est celui d'une quasi-absence du monde universitaire dans les dynamiques patrimoniales locales des territoires ruraux en lien avec les patrimoines culturels hors grands sites patrimoniaux (GSF, UNESCO). Le travail universitaire porte bien plus souvent sur les zones urbaines, ceci expliquant en partie, outre le manque de moyens humains des Universités, la difficulté d'établir des liens avec les territoires en demande. Il faut rappeler que le patrimoine



Château, Montfaucon

est un objet de recherche technique et scientifique qui nécessite des compétences spécifiques dont manquent les porteurs des actions patrimoniales qui ne profitent pas suffisamment des compétences universitaires. Ce sont deux mondes complémentaires qu'il s'agit de lier de manière forte et qui ont tout à gagner à partager leurs connaissances.

### **Préconisation n° 11 : Renforcer les liens entre les territoires ruraux et le monde universitaire et de la recherche sur les patrimoines.**

**CIBLE :** Universités.

#### **MODALITÉS OPÉRATIONNELLES**

- **Mettre en lien les Universités avec les acteurs locaux des patrimoines.**

**CIBLE :** Conseil régional, Universités.

- **Financer des projets de thèses dans les territoires ruraux en lien avec les patrimoines afin d'inciter des volontés étudiantes en la matière.**

**CIBLE :** Conseil régional.

- **Utiliser davantage le programme "1 000 doctorants pour les territoires" via les thèses sous Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE).**

**CIBLE :** PNR, PETR, Communautés de communes, Communes.

- **Développer le recours au Volontariat territorial en administration (VTA) qui permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier**



Sentier pédagogique zone humide, Norges-la-Ville

### **LE PROJET PATRIMONIAL "MON VILLAGE, NOS PÉPITES"**

En 2019, des villages de l'ancien canton historique de Prémery dans la Nièvre décident d'unir leurs forces pour se développer, améliorer le cadre de vie de leurs habitants et, surtout, valoriser les "pépites" faisant partie de leur patrimoine. Naît alors le projet "Mon Village, Nos Pépites". Astrid Levitte-Müller, étudiante en master Histoire et métiers du Patrimoine, en stage de fin d'études de six mois à la Communauté de Communes Les Bertranges (CCLB) en 2021, embauchée ensuite en tant que chargée de mission, a effectué "un travail de recherches historiques acharnées, d'anecdotes et légendes auprès des habitants, de consultations avec les élus pour construire un petit condensé de fascicules incitant à aller plus loin et faire ressortir l'identité des villages". Ces recherches ont permis de réaliser des livrets touristiques pour Arthel, Arzembouy, Champlemy, Dompierre-sur-Nièvre, Giry, Lurcy-le-Bourg, Montenoison, Moussy, Oulon et Saint-Bonnot. Grâce à ces guides de visite, les habitants redécouvrent aussi leur identité et l'histoire du lieu qui les a vu grandir. Pour les randonneurs, c'est l'occasion de parcourir des villages dotés d'un patrimoine remarquable et identitaire. La toute première distribution des livrets des dix communes a été faite en avril 2022.

des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

**CIBLE :** PETR, Communautés de communes, Communes.

- **Élaborer une convention de collaboration active de recherche entre le Conseil régional et les Universités et particulièrement celle de Bourgogne qui a fait du sujet "patrimoine et territoires" l'un de ses principaux axes de travail.** Cette convention pourrait porter tout à la fois sur des financements spécifiques relatifs à des thématiques de recherche utiles au développement de dynamiques patrimoniales locales et durables et sur le soutien financier pour la mise à disposition de stagiaires dans le cadre de projets patrimoniaux locaux.

**CIBLE :** Conseil régional, Universités.

- **Créer en BFC un équivalent au dispositif "InTERface" de la région AURA qui articule besoins des territoires et offre universitaire.**

**CIBLE :** Conseil régional.

- Favoriser le recours à des doctorants pour engager le travail de tri, de classement d'archivage des documents des associations locales de patrimoine en lien avec les Archives départementales.

**CIBLE :** Universités, Conseils départementaux.

- Rendre disponibles en ligne les bulletins et autres parutions des associations de patrimoines permettant d'offrir une vision globale de ce travail dans la région BFC à disposition notamment du monde de la recherche. Une telle action pourrait relever des Archives départementales.

**CIBLE :** Conseils départementaux.

## RESTAURER

### Constat : des métiers de la restauration des patrimoines culturels en voie de disparition

La restauration qualitative des patrimoines bâtis constitue un enjeu majeur. Encore faut-il pour cela assez d'artisans qualifiés, à même de réaliser des travaux qui respectent l'authenticité et l'histoire technique de ce patrimoine et en capacité de transmettre leur savoir-faire aux générations suivantes. Il y a là un enjeu fondamental de formation et de transmission professionnelle notamment au niveau de l'enseignement technique. Ce constat et l'importance des enjeux qui lui sont liés ont été unanimement partagés par les acteurs rencontrés concernés par le sujet.

Premier exemple, le métier de la restauration en pierre sèche que mettent en tension la multiplication des chantiers et le faible nombre d'artisans. Il existe pourtant une filière avec notamment la Fédération française des professionnels de la pierre sèche, dont les laviers de Bourgogne et plusieurs groupements existent dans la région. Cette filière constitue un fil directeur remarquable sur le territoire régional, à la fois caractéristique des constructions vernaculaires et des savoir-faire très particuliers.

La lave et les chantiers de couverture en laves constituent un autre enjeu majeur pour le patrimoine de notre région. On sait qu'il s'agit d'un matériau coûteux lié à un savoir technique en passe de disparaître compte tenu de la disparition des artisans laviers. Face à cette carence, l'État va même jusqu'à autoriser l'utilisation de tuiles pour la réfection d'anciennes couvertures de lave. L'avenir de cette filière apparaît donc fortement menacé.



Troisième exemple relatif aux restaurations de peintures murales des édifices religieux, nombreux en BFC, dont la restauration est hors de portée des petites communes rurales. Il convient d'alerter aujourd'hui sur le fait que, si la Bourgogne compte sur son territoire de nombreux conservateurs-restaurateurs, ce n'est pas le cas de la Franche-Comté alors même que celle-ci dispose d'édifices religieux en nombre bien plus important. Pour le CESER, l'État et le Conseil régional doivent étudier ce sujet.

### Préconisation n° 12 : Travailler à la préservation de filières artisanales en tension ou en danger.

**CIBLE :** État, Conseil régional.

Pour ce faire, l'État et le Conseil régional doivent activer en bonne intelligence leurs compétences propres en matière d'orientation des actifs, de formation professionnelle et d'apprentissage concernant l'ensemble des enjeux bien spécifiques de la restauration des patrimoines culturels bâtis.

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

- Lancer un travail d'étude coordonné au niveau régional entre les chambres consulaires et l'AER BFC sur les filières artisanales de restauration des patrimoines.

**CIBLE :** État, Conseil régional, Chambres consulaires.

- Mobiliser la réflexion sur des solutions pour soutenir la filière "lave" et aider les petites communes rurales dans leurs projets de restauration.

**CIBLE :** État (DRAC), Conseil régional.

• **Sensibiliser les jeunes aux métiers du patrimoine.**

**CIBLE :** État, Conseil régional, G7 Patrimoine, missions locales, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), Chambres consulaires.

• **Documenter au niveau régional les métiers et savoir-faire existant aujourd'hui liés aux travaux de restauration en pierre sèche et en lave. Cela concerne également la mise en lumière de la disponibilité des ressources exploitables sur le territoire régional. La Région pourrait également favoriser le regroupement fédératif de l'ensemble de ces acteurs notamment les artisans afin d'engager une réflexion collective et une démarche partenariale sur l'avenir de ces filières au bénéfice de la continuation de la restauration patrimoniale des édifices de BFC.**

**CIBLE :** Conseil régional, Chambres consulaires.

• **Engager un travail visant au développement d'acteurs de la restauration des peintures murales sur le territoire franc-comtois.**

**CIBLE :** Conseil régional.

**Constat : une insuffisante prise en compte des chantiers patrimoniaux**

La restauration du patrimoine par des entreprises ou des artisans génère une activité locale et garantit le maintien des emplois sur un territoire. Les communes souhaitant s'inscrire dans un objectif de développement incluant une dimension sociale peuvent également s'appuyer sur des structures associatives reconnues par les pouvoirs publics et mettre en place des actions de restauration.

Concernant l'insertion par l'activité économique, il apparaît que de nombreuses associations organisent des ateliers et chantiers d'insertion dont l'objectif premier est la réinsertion d'un public éloigné. Le patrimoine devient ainsi un support pédagogique. Bien que depuis 2019, l'obligation existe d'intégrer des clauses "Atelier et Chantier d'Insertion" (ACI) dans les marchés publics, il n'est pas encore dans l'habitude de certaines entreprises de travailler aux côtés de publics en insertion.

Quant aux chantiers de bénévoles, ils sont animés par des associations locales, constituées de non spécialistes, qui œuvrent aux côtés des communes dans un double objectif : créer une dynamique locale touristique et économique et favoriser une cohésion sociale autour d'un



Roche de Solutré

**L'ÉTUDE "PIERRE SÈCHE " MENÉE SUR LE GRAND SITE DE FRANCE (GSF) SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON**

Le GSF Solutré Pouilly Vergisson a sollicité les compétences du CAUE de Saône-et-Loire pour la valorisation de son patrimoine bâti et paysager. Pour cela, une convention de partenariat a été signée en novembre 2019. Le travail du CAUE, mené en 2020 et 2021, s'attachait à servir deux sujets intimement liés :

- Le grand paysage, avec un programme de régénération des murs en pierre sèche et la mise en place d'un programme d'aide aux travaux.
- La valorisation et la préservation des villages, avec un programme d'animations à destination du grand public pour comprendre et valoriser ces villages avec des carnets de sensibilisation à l'architecture traditionnelle.

projet collectif. Ces associations ne disposent pas forcément des compétences permettant de mener à bien des travaux de restauration. Pour y arriver elles peuvent cependant s'appuyer sur des structures régionales ou têtes de réseaux, comme REMPART BFC, afin d'être accompagnées et formées pour porter leur projet associatif conformément au code du Patrimoine.

Le Conseil régional porte un dispositif d'aide financière relatif aux "chantiers patrimoniaux". Cependant, ce dispositif reste encore assez mal connu. De surcroît, l'histoire et la culture des deux ex-régions induisent de fortes différences entre les interventions respectives en matière de restauration des patrimoines avec plus de chantiers de bénévoles côté Bourgogne et plus de chantiers d'insertion côté Franche-Comté. La fusion des périmètres d'intervention du Conseil régional a donc ouvert des perspectives nouvelles pour le monde associatif concerné par ces chantiers de restauration. Un potentiel d'ouvertures de chantiers de bénévoles existe

donc désormais sur le territoire franc-comtois et de même pour des chantiers d'insertion sur le territoire bourguignon.

**Préconisation n° 13 : Favoriser la réalisation de travaux par le recours à des interventions associatives de chantiers de bénévoles et/ou de chantiers d'insertion.**

**CIBLE :** État, Conseil régional, Conseils départementaux.

**MODALITÉS OPÉRATIONNELLES**

- Favoriser le rééquilibrage régional des interventions associatives par le développement de chantiers de restauration de bénévoles et de chantiers de restauration ayant recourt à l'insertion.

**CIBLE :** Conseil régional, Conseils départementaux.

- Organisation par le Conseil régional d'un temps de présentation des interventions des associations sur de la restauration patrimoniale par des chantiers de bénévoles aux maires des petites communes rurales franc-comtoises.

**CIBLE :** Conseil régional.

**VALORISER**

**Constat : la question de l'utilité et de l'usage des patrimoines insuffisamment posée**

La valeur symbolique et matérielle des patrimoines, les potentialités qu'ils recèlent ne sont pas forcément bien perçues par les citoyens qui ne considèrent pas de la même manière les éléments constitutifs du patrimoine local. Il convient donc de faire du PPT un projet citoyen mobilisateur, créateur de lien social, d'identité partagée et d'investissement collectif dans le développement du territoire.

À cet égard, la question de l'utilité du bien patrimonial peut être la porte d'entrée d'une réflexion collective au niveau local, et en constituer un élément central. Cette utilité est liée à la valeur d'usage du bien, c'est-à-dire la valeur que lui confère aujourd'hui la collectivité en lien avec son passé et avec l'usage qu'elle pourrait en faire. Penser ce passage de la valeur d'usage originelle à la valeur actuelle et future d'un bien patrimonial conduit d'abord à interroger la place qu'il occupait autrefois et en cohérence avec d'autres, dans l'espace social, économique ou symbolique de la collectivité.



Considérés dans leur ensemble, un lavoir et son réseau hydraulique, une poulie sous un faîtage, un alignement de trognes, un moulin sont autant de témoignages qui, à travers une économie agricole, un génie technique, une organisation sociale ou domestique, restituent un modèle de société rurale à présent disparue mais qui a peut-être encore beaucoup à nous apprendre. Exploitation raisonnée des ressources locales, aménagements agro-pastoraux, solutions fondées sur la nature, liens de solidarité, sobriété des moyens et recherche d'autonomie..., autant de choix qui entrent en résonance avec des préoccupations qui traversent aujourd'hui notre société, interrogent l'avenir et la résilience de nos territoires. De ce point de vue, l'héritage patrimonial que constituent ces réalisations, ces objets, ces pratiques représente bien plus que la valeur que conférait à chacun d'eux leur utilité.

Plus encore, une lecture éclairée des patrimoines locaux tisse entre hier et aujourd'hui un lien d'intelligence, une proximité, propres à nourrir à leur endroit un attachement collectif favorisant une appropriation sans laquelle une stratégie de préservation/valorisation tournée vers l'avenir risque de ne pas entraîner l'adhésion qu'elle requiert.

Le fil conducteur de toute stratégie patrimoniale doit être le souci de cohérence avec les urgences, les besoins et les enjeux d'aujourd'hui et de demain qu'il s'agisse de préserver un paysage, de restaurer un milieu ou de penser la réhabilitation d'un édifice.

**Préconisation n° 14 : Mettre les questions liées à l'usage des biens patrimoniaux au cœur de toute action, projet ou stratégie patrimonial.**

**CIBLE :** PETR, Communautés de communes, Communes.

## MODALITÉ OPÉRATIONNELLE

- **Penser la valorisation des patrimoines dans toutes leurs dimensions et pas uniquement touristique.** Malheureusement, en dehors des enjeux identifiés de préservation de la biodiversité, on constate dans les premiers contrats territoriaux validés par le Conseil régional que les patrimoines n'apparaissent très majoritairement que sous l'angle du tourisme. Cela est aussi sûrement lié au fait que le "volet rural" du FEDER BFC associe d'office les patrimoines au tourisme.

**CIBLE :** État, Conseil régional.



La Karrière, Villars-Fontaine

### LA RÉUTILISATION DES BIENS PATRIMONIAUX POUR FAVORISER LEUR VALORISATION

Il s'agit aujourd'hui de faire preuve d'innovation et d'audace dans le questionnement de l'usage et de la réutilisation des biens patrimoniaux pour favoriser leur valorisation. Sans usage spécifiquement prédéfinis, ceux-ci sont des "coquilles vides" qui ne demandent qu'à reprendre vie par un changement de destination. La question de leur usage et de leur utilité est fondamentale dans les territoires ruraux et ne doit aucunement constituer un tabou notamment lorsqu'on aborde le sujet des édifices religieux. Ces questions peuvent être réinterrogées dans le cadre de projets/actions locales nécessitant de l'espace disponible ou, à l'inverse, dans le cadre d'une disponibilité de biens patrimoniaux pouvant donner lieu à la définition de nouveaux projets/actions locales qui prendraient place en leur sein. Ce sujet concerne tout autant des bâtiments culturels que des sites naturels (ex : La Karrière® à Villars-Fontaine dans les Hautes Côtes de Nuits).

# À SUIVRE

**L**oin des débats sur la pertinence de la métropolisation et la réalité des ruissellements qu'elle induit, la question des patrimoines ruraux, de leur préservation et de leur valorisation a le mérite de ramener les problématiques du développement local au cœur même des territoires et des enjeux qui leur sont propres. Car la richesse ici ne vient pas d'ailleurs ; non délocalisable par définition comme les emplois qu'elle génère, inscrite dans le sol même des territoires, enracinée dans leur histoire et porteuse d'identité, cette richesse patrimoniale, naturelle et culturelle, concerne tous les territoires ; aucun n'en est privé.

Partout mobilisable pour peu qu'on en saisisse les potentialités, la richesse des patrimoines ruraux peut être aussi "mobilisante", propice en cela à la construction collective d'un authentique projet de territoire.

Préserver, restaurer, réhabiliter, partager et transmettre ces héritages devient alors un projet à construire au quotidien, non pas une charge mais un véritable investissement au bénéfice de la collectivité et de ses habitants.

Les politiques patrimoniales ne procèdent plus aujourd'hui d'une culture de la relique. Bien au contraire, elles invitent à prendre à bras le corps l'histoire des territoires pour continuer de l'écrire au présent et au futur dans le respect des héritages et avec une vision claire des enjeux.

Mettre les patrimoines au cœur du développement local, c'est se donner des clés pour répondre aux impératifs d'adaptation, d'autonomie, de solidarité et de résilience qu'imposent les mutations accélérées de la société, les fragilités du "vivre ensemble" et les menaces liées au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité. À cet égard, les patrimoines sont bien plus que, par défaut, la richesse des territoires qui n'ont rien.

La prise de conscience cependant est encore lente et les obstacles empêchant la mise en œuvre d'une politique patrimoniale locale porteuse d'avenir restent nombreux. Les acteurs des territoires ruraux, élus, associations, citoyens, ne pourront seuls et sans appui initier la dynamique et répondre aux exigences d'une stratégie patrimoniale intégrée à la hauteur des enjeux et qui vise bien au-delà de la simple attractivité touristique.

Le Conseil régional peut, à cet égard, jouer un rôle décisif en stimulant cette nécessaire prise de conscience et en proposant aux territoires le soutien méthodologique, logistique et financier qui leur manque.

La Bourgogne-Franche-Comté peut, à juste titre, s'enorgueillir de la richesse de ses patrimoines tant naturels que culturels.

Les principales préconisations faites par le CESER visent à :

- Aider les territoires ruraux à inscrire leurs patrimoines au cœur d'une stratégie de développement durable via des projets patrimoniaux de territoire,
- Orienter leur capacité à mettre la pérennité des héritages au service de la durabilité des projets qu'ils inspirent.
- Participer à la structuration d'une filière institutionnelle régionale des patrimoines culturels.

Celles-ci ne peuvent que contribuer à préserver la richesse et à accroître l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté.

Au-delà même des biens patrimoniaux qu'ils recèlent, les territoires ruraux participent à l'identité de la région et constituent, en eux-mêmes, une part importante de son patrimoine.

La Bourgogne-Franche-Comté peut, à juste titre, s'enorgueillir de la richesse de ses patrimoines tant naturels que culturels.



# ANNEXES

## **Annexe 1**

Schéma synthétique des préconisations

**55**

## **Annexe 2**

Commission Territoires-Environnement

**56**

## **Annexe 3**

Personnes auditionnées

**57**

## **Annexe 4**

Principaux outils de préservation des espaces naturels  
en Bourgogne-Franche-Comté

**59**

## **Annexe 5**

Sigles

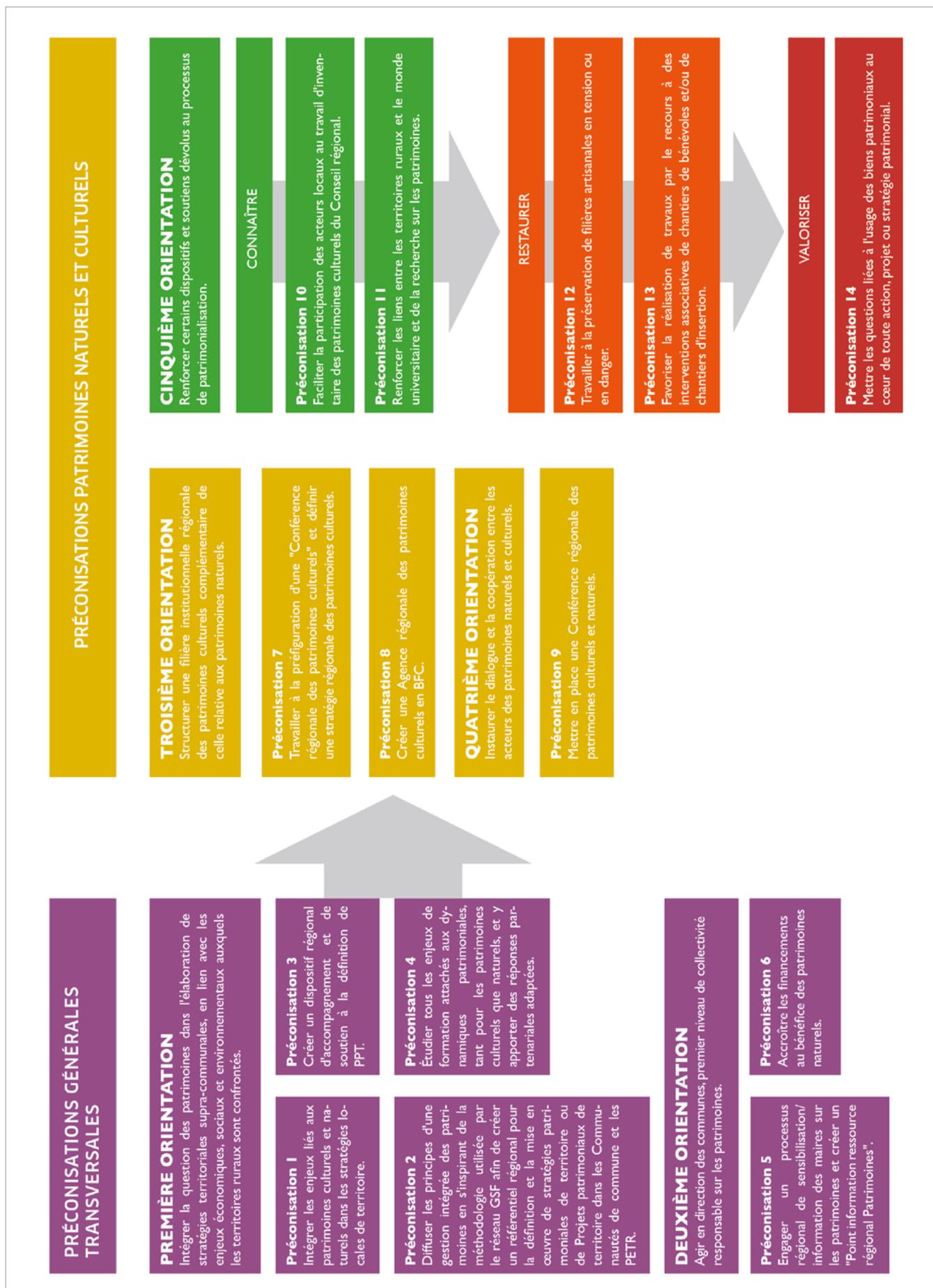
**60**

## **Annexe 6**

Bibliographie

**62**

# Schéma synthétique des préconisations



## Commission Territoires- Environnement

- **GUYÉNOT Annick**, CGT, présidente de la commission
- **BAQUÉ Christian**, Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté, **rapporteur**
- **BISSON Aline**, CFDT
- **CARDIS Jacques**, LPO
- **DARLOT Nadine**, CRA
- **FAIVRE Christelle**, Solidaires
- **FAUCOGNEY Stéphane**, UNSA
- **GUYON Dominique**, FNE BFC
- **MAIRET Nathalie**, FRSEA
- **MINAUX Catherine**, CCIR
- **MISEREZ Françoise**, MEDEF
- **MOINE Alexandre**, Personnalité qualifiée
- **MOLINA Corinne**, Secteur du Patrimoine, **rapporteure**
- **ORSACZEK Claudine**, PEEP
- **PANIER Jean-Philippe**, ARP

- **PÉRON Sébastien**, UR CFE-CGC
- **PETIT Martine Esther**, FNE
- **ROUX Didier**, CFDT
- **RUFFONI Christophe**, FRSEA
- **SABARD Brigitte**, Environnement et développement durable
- **SABATIER Arthur**, UNEF
- **SAUMONT Marc**, Coordination rurale BFC
- **SCHAMELHOUT Jean-Gabriel**, FIBOIS BFC
- **SCHNEIDER Marie-Laure**, CPME
- **SIRUGUE Daniel**, Conservatoires d'espaces naturels de BFC
- **THIBAUT François**, CGT
- **VIVERGE Patrick**, Secteur Solidarité

Chargé d'études : **HUGUET Nicolas**

## Personnes auditionnées

- **ALEXANDRE Arnaud**, conservateur des monuments historiques en charge des départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre, DRAC BFC
- **BILLEROT Claude**, secrétaire, commission 2 "Développement des territoires et mobilité", CESER Nouvelle-Aquitaine
- **BODO Philippe**, directeur, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne
- **BONNARD Jean-Christophe**, délégué régional, Fondation du patrimoine
- **BRULÉ Cyril**, vice-président, président des groupes de travail "Ecomusée et Patrimoine" et "Paysage", Parc naturel régional du Morvan
- **CAMBRAY Rima**, rapporteure, commission 2 "Développement des territoires et mobilité", CESER Nouvelle-Aquitaine
- **CARTERET Jean-Paul**, président, Association des maires ruraux de Haute-Saône
- **CHARENTON Thomas**, chef de Service, direction Culture, Sport, Jeunesse, Service Inventaire et Patrimoine, Conseil régional BFC
- **CHENEVEZ Alain**, Maître de conférences, Département Denis Diderot (Études culturelles et patrimoniales), responsable pédagogique du diplôme universitaire "Gestion intégrée des patrimoines et stratégies territoriales", Université de Bourgogne
- **DAUPHIN Laurent**, Chargé de mission, Commission 2 "Développement des territoires et Mobilité", CESER Nouvelle-Aquitaine,
- **DE AMORIN BONNEAU Camille**, présidente, commission 2 "Développement des territoires et mobilité", CESER Nouvelle-Aquitaine
- **Gérard DREXLER**, délégué régional, Fédération Patrimoine-Environnement
- **ENDERLIN Nadine**, chargée de mission pour la Stratégie régionale pour la biodiversité, direction de l'Environnement, Service Biodiversité, Conseil régional BFC
- **GAMELON Romain**, directeur, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- **GAUVRIT Bertrand**, directeur, Association des Climats du vignoble de Bourgogne
- **GEORGES Olivier**, directeur, Parc naturel régional du Morvan
- **GOUDIARD Roger**, membre du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Morvan et membre du Conseil d'administration du Centre archéologique et du musée de Bibracte
- **GUICHARD Vincent**, directeur général, Établissement public de coopération culturelle Bibracte
- **JOLIVEL Luc**, chef de projet Petites Villes de Demain de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery
- **LESTOILLE Jean-Pierre**, directeur, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement BFC
- **MASSÉ Gaëlle**, coordinatrice, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Yonne et Nièvre
- **MOBILLION Sophie**, chargée de mission Grand site de France, Établissement public de coopération culturelle Bibracte
- **NEEL Béatrice**, Directrice, Parc naturel régional du Haut-Jura,
- **OLLIER DAUMAS Sophie**, Directrice générale, Comité régional du tourisme,
- **PROST Édouard**, directeur adjoint, Parc naturel régional du Haut-Jura
- **PUYDARRIEUX Philippe**, directeur, Parc national de forêts
- **REYNAUD Hervé**, conseiller départemental délégué à la culture et au patrimoine, Conseil départemental de Saône-et-Loire

## Personnes auditionnées (suite)

- **SIRUGUE Daniel**, président, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
  - **TERRAZ Luc**, directeur, Agence régionale de la biodiversité BFC
  - **THIÉBAUT Olivier**, chargé de mission Paysage et Urbanisme, Parc naturel régional du Morvan
  - **TOURNEMOLLE Gaël**, conseiller pour les espaces protégés, le patrimoine mondial et la valorisation du patrimoine, DRAC BFC
  - **Isabelle VERNUS**, directrice de la culture et du patrimoine, Conseil départemental de Saône-et-Loire
  - **Françoise VESPA**, présidente, Parc naturel régional du Haut-Jura
  - **Stéphane WOYNAROSKI**, président, Agence régionale de la biodiversité BFC
- Le CESER tient également à remercier les maires qui ont bien voulu répondre aux questions dans le cadre de ce travail :
    - **DELARUE Florence**, maire de Salmaise
    - **LAURENT Thierry**, maire de Villers-sur-Port
    - **MONARD Amandine**, maire d'Alise-Sainte-Reine
    - **UHL Xavier**, maire de Villey-sur-Tille

# Principaux outils de préservation des espaces naturels en Bourgogne-Franche-Comté

Types de protection	Nom	Type d'espaces	Objectif	Organisation et gestion	Acteurs (I : Initiative / G : gestion)	Nombre	Surfaces
Protection réglementaire forte	Parc national	Espaces d'intérêt national	Protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	Charte de gestion du parc (aire d'adhésion, cœur de parc et communes et réserve intégrée)	I : Etat G : Etablissement public dédié	1 en projet	240 000 ha (zone d'étude du cœur de 76 000 ha dont 27 000 ha en Côte-d'Or)
	Réserve naturelle nationale	Espaces naturels remarquables	Protéger en organisant les activités humaines	Règlement et plan de gestion élaboré de façon concertée	I : Etat G : Comité de gestion et gestionnaire	11 RNN	5 144 ha
	Réserve naturelle régionale	Espaces naturels remarquables	Protéger et assurer la gestion conservatoire des espaces naturels ciblés	Accès restreint, pas d'exploitation ni de gestion, mais un suivi scientifique	I : Région G : Comité de gestion et gestionnaire	18 RNR	4 960 ha
	Réserve biologique intégrale	Espaces remarquables en forêt publique	Laisser libre cours à la dynamique spontanée des habitats (objectif scientifique et de préservation)	Plan de gestion à des fins de conservation et activités humaines restreintes, voire interdites	I : ONF ou commune G : ONF (suivi)	10 RBI	467 ha
	Réserve biologique dirigée	Espaces remarquables en forêt publique	Protéger et assurer la gestion conservatoire des espaces naturels ciblés	Mesures d'interdiction ou d'encadrement d'activités, sans plan de gestion	I : ONF ou commune G : ONF (suivi)	8 RBD	2 065 ha
Protection réglementaire complémentaire	Arrêté préfectoral de protection de biotope	Biotores d'espèces protégées	Prévenir la disparition d'espèces protégées par la conservation de leurs biotores	Procédures de contrôle et gestion en concertation avec les acteurs locaux	I : Etat (préfet) G : Pas d'obligation de gestionnaire désigné	58 APPB (pour 372 sites unitaires concernés)	32 500 ha
	Site classé	Monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général	Protéger des éléments paysagers reconnus exceptionnels (préservation plus forte pour les sites classés)	Mesures relatives à la protection et à l'aménagement des plans d'eau intérieurs les plus importants	I : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites G : Administration	312 sites classés	74 850 ha
	Site inscrit	Monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général	Protéger des éléments paysagers reconnus exceptionnels (préservation plus forte pour les sites classés)	Mesures relatives à la protection et à l'aménagement des plans d'eau intérieurs les plus importants	I : Etat G : Etat (contrôle)	303 sites inscrits	66 136 ha
Outils contractuels	Loi littoral	Communes riveraines des plans d'eau de plus de 1000 ha	Protéger l'environnement, maîtriser l'urbanisme et pérenniser les activités	Document d'objectifs (diagnostic, objectifs et mesures de gestion) élaboré de façon concertée, outils contractuels et dispositif d'évaluation des incidences	I : Etat G : Etat (ministère) G : Gestionnaire	1 site (13 communes)	NC
	Natura 2000	Sites d'intérêt européen au titre de la directive "Habitats" (ZSC) ou "Oiseaux" (ZPS)	Conservatoire ou restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (européen)	Label international	I : Etat G : Comité de pilotage du site et gestionnaire désigné	137 sites (96 ZSC et 41 ZPS)	659 000 ha (13,8 %)
	Sites Ramsar	Sites d'intérêt international au titre de la convention Ramsar	Maintenir les caractéristiques écologiques des sites, mettre en œuvre une gestion et des aménagements appropriés, voire restaurer les sites	Label international	I : Etat (ministère) G : Gestionnaire	1 site	5 906 ha
Outils de maîtrise foncière ou d'usage	Espaces naturels sensibles	Sites, paysages et milieux naturels rares ou menacés, sentiers et itinéraires d'intérêt départemental	Préserver la qualité des sites naturels et les aménager pour l'accueil du public	Taxe et Schéma départemental des ENS (TDENS et SDENS) élaboré en concertation définissant les objectifs et moyens d'intervention	I : Département G : Département (ou gestionnaire délégué)	7 ENS en Côte d'Or, 25 ENS dans le Doubs, 32 sites dans le Jura, 17 ENS dans la Nièvre, 3 ENS en Saône et Loire, 10 ENS dans le Territoire de Belfort	NC
	Sites des Conservatoires d'espaces naturels	Espaces naturels remarquables abritant des espèces et habitats patrimoniaux	Connaître, protéger, gérer et valoriser les espaces remarquables	Association ayant une action de maîtrise foncière (acquisitions et conventions), de gestion et de valorisation	I : CEN G : CEN	286 sites	7 662 ha
	Sites du Conservatoire du littoral	Espaces naturels remarquables abritant des espèces et habitats patrimoniaux	Protéger les espaces naturels et les paysages sur les rivages maritimes et lacustres français	Acquisition par le Conservatoire du Littoral	I : CDL G : CDL	4 sites	158 ha
	Sites de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage	Espaces naturels abritant des enjeux patrimoniaux croisés	Gérer les espaces naturels	Propre à chaque structure	I : Fédération des chasseurs G : Fédération des chasseurs	48 sites	735 ha

Source : SRB BFC - diagnostic

## SIGLES

### **ABC**

Atlas de la biodiversité communale

### **ACI**

Atelier et chantier d'insertion

### **AER**

Agence économique régionale

### **AJENA**

Association jurassienne pour la diffusion des énergies alternatives

### **ANCT**

Agence nationale de la cohésion des territoires

### **AOC**

Appellation d'origine contrôlée

### **ARB**

Agence régionale de la biodiversité

### **ATE**

Aire terrestre éducative

### **BFC**

Bourgogne-Franche-Comté

### **CAPEB**

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

### **CAUE**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

### **CEN**

Conservatoire d'espaces naturels

### **CESER**

Conseil économique social et environnemental régional

### **CIFRE**

Convention industrielle de formation par la recherche

### **CPIE**

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

### **CRB**

Comité régional de la biodiversité

### **CRTE**

Contrat de relance et de transition écologique

### **CTAP**

Conférence territoriale de l'action publique

### **DRAC**

Direction régionale des affaires culturelles

### **DREAL**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

### **EAC**

Éducation artistique et culturelle

### **EEDD**

Éducation à l'environnement et au développement durable

### **ENS**

Espace naturel sensible

### **EPAGE**

Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau

### **EPCC**

Établissement public de coopération culturelle

### **EPCE**

Établissement public de coopération environnementale

### **EPCI**

Établissement public de coopération intercommunale

### **EPV**

Entreprise du patrimoine vivant

### **GEMAPI**

Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

### **GSF**

Grand site de France

### **IGP**

Indication géographique protégée

### **MSHE**

Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement

### **OCDE**

Organisation de coopération et de développement économiques

**ORB**

Observatoire régional de la biodiversité

**ORE**

Obligation réelle environnementale

**PAH**

Pays d'art et d'histoire

**PEP**

Pôle d'économie du patrimoine

**PETR**

Pôle d'équilibre territorial et rural

**PLUi**

Plan local d'urbanisme intercommunal

**PNR**

Parc naturel régional

**PPT**

Projet patrimonial de territoire

**PRNP**

Patrimoine rural non protégé

**PVD**

Petite ville de demain

**RNF**

Réserve naturelle de France

**RNN**

Réserve naturelle nationale

**RNR**

Réserve naturelle régionale

**SAGE**

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

**SCAP**

Stratégie de création des aires protégées

**SCOT**

Schéma de cohérence territoriale

**SPR**

Site patrimonial remarquable

**SRADDET**

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

**SRB**

Stratégie régionale pour la biodiversité

**UICN**

Union internationale pour la conservation de la nature

**UNESCO**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

**VAH**

Ville d'art et d'histoire

## Bibliographie

### • LOIS

Loi n° 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises.

Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite "NOTRe".

Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

### • CESER

**Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?** CESER BFC, 2017.

**Le Climat change, la Franche-Comté s'adapte,** CESER Franche-Comté, 2010.

**État des lieux et avenir de la politique des Pays,** CESER Bourgogne, 2009.

**Le patrimoine, domaine d'excellence de la Bourgogne : pour une synergie régionale des compétences en matière de recherche de formation et de valorisation,** CESR Bourgogne, 2003.

### • OUVRAGES, DOCUMENTS ET ARTICLES DE RÉFÉRENCE

**La politique de l'État en faveur du patrimoine monumental,** Cour des comptes, 2022.

**Le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030,** Rapport n° 014389-0, Inspection générale de l'environnement et du développement durable et Inspection générale des finances, 2022.

**La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux,** Comprendre, ANCT, 2022.

**Étude relative au bénévolat et à la participation de la société civile aux politiques des patrimoines,** MC/DGPA/DIRI, 2022.

**État du patrimoine religieux,** Rapport d'information de Pierre Ouzoulias et Anne Ventalon, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat n° 765 (2021-2022), 2022.

**Réalité de la mise en œuvre du plan de relance en faveur des patrimoines,** Rapport d'information de Else Joseph et Olivier Paccaud, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, n° 591, 2022.

**Notion en débat - Le patrimoine,** Julie Deschepper, Géoconfluences, 2021.

**Bourgogne-Franche-Comté, première région rurale de France,** INSEE Flash BFC, n° 123, 2021.

**Chiffres clés 2021, Statistiques de la culture et de la communication,** ministère de la Culture, 2021.

**Le patrimoine culturel immatériel : un patrimoine vivant au service de la diversité culturelle, de la cohésion sociale et de la paix,** Rapport d'information de Catherine Dumas et Marie-Pierre Monier, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, n° 601, 2021.

**Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 de Bourgogne-Franche-Comté**, 2020.

**Dieu n'habite plus à l'adresse indiquée : en France, la difficile réhabilitation des édifices**, Béatrice Baudet, Dossier Le Monde, 2020.

**Le patrimoine, levier pour les maires**, Patrimoine Environnement, n° 199, 2020.

**Les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser**, Rapport d'information de M. Michel Dagbert et Sonia de La Provôté, fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, n° 426, 2020.

**Les identités locales au cœur des processus de patrimonialisation, l'exemple de la Bresse bourguignonne**, Valentin Vincerot-Bessonard, Mémoire de recherche Master 2 Recherche en histoire contemporaine, Université de Bourgogne, 2020.

**L'avenir des églises : état des lieux, stratégies et programmes de reconversion**, Benjamin Chavardès, Philippe Dufieux, Presses universitaires de Lyon, 2019.

**Le patrimoine local : frein ou moteur du développement économique ?** Mohamed Mansour, Gestion & Finances Publiques n° 6, 2018.

**Pour un new deal du patrimoine**, sous la direction de Hugues Helffer, Revue France Forum n° 60, 2015.

**Le patrimoine : une ressource pour le développement**, Michel Vernières, Techniques Financières et Développement n° 118, 2015.

**Les Parcs naturels régionaux, Des territoires en expériences**, Nacima Baron et Romain Lajarge, Éditions Quae, 2015.

**Vous avez dit patrimoine rural**, Dominique Poulot, POUR, n° 226, 2015.

**Pour un new deal du patrimoine**, Revue France Forum, n° 60, 2015.

**Gestion territoriale et valorisation du patrimoine : vers un développement régional durable**, Guillaume Marceau, Thomas Metzger, Nehme Azoury, La Revue Gestion et Organisation, Volume 7, Issue 1, 2015.

**Les patrimoines : politiques publiques et dynamique sociale**, Philippe Poirrier, Les Cahiers français : documents d'actualité, La Documentation Française, 2014.

**Nouveaux défis pour le patrimoine culturel, rapport final**, Maria Gravari-Barbas, coordinatrice de l'ARP PACT, Université Paris 1 Panthéon-Sobonne, 2014.

**Du "faire connaître" à l'élaboration d'une véritable politique régionale de valorisation de l'inventaire général**, Françoise Lapeyre-Uzu, L'Observatoire, n° 45, 2014.

**Le fait patrimonial au service du développement local**, Mariannick Jadé, Carnet de recherches, 2014.

**L'Inventaire général du patrimoine culturel : bilan d'une décentralisation**, Numéro spécial coordonné par Marie Cornu, Lisa Pignot, Jean-Pierre Saez, L'Observatoire, n° 45, 2014.

**Patrimoines culturel et naturel : analyse des patrimonialisations**, Cécile Tardy et Michel Rautenberg, Culture & Musées, Hors-série, La muséologie : 20 ans de recherches, 2013.

**Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique**, Vincent Berdoulay, Olivier Soubeyran, Espace géographique, Tome 42, pages 370 à 380, 2013.

## Bibliographie (suite)

### **La patrimonialisation de la nature : un processus en renouvellement.**

Christine Bouisset, Isabelle Degremont, L'Espace géographique, Tome 42, pages 193 à 199, 2013

### **La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure.**

Michel Vernières, Colloque La mesure du développement, Paris, 2012.

### **Petit patrimoine et collectivités territoriales : enjeux politiques et économiques.**

Thomas Metzger, Thèse, Université Aix-Marseille, 2012.

### **Les ambiguïtés de la patrimonialisation des "paysages naturels".**

Pierre Dérioz, Revue géographique Sud-Ouest Européen, n° 30, 2010.

**Patrimoines naturels,** Sous la direction de Christine Bouisset et Isabelle Degremont, Revue géographique Sud-Ouest Européen, n° 30, 2010.

**Rapport sur la valorisation du patrimoine culturel,** rapport au Président de la République, Albéric De Montgolfier, 2010.

### **Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement.**

Développement durable et territoires, dossier 12 : Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, Pierre-Antoine Landel et Nicolas Senil, 2009.

### **Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine.**

Agence régionale du patrimoine de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte du ministère de la Culture, 2009.

### **Pour une économie patrimoniale des ressources naturelles et de l'environnement.**

Franck-Dominique Vivien, Mondes en développement, La mise en patrimoine de l'eau, n° 145, 2009.

### **Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés.**

Rapport général, CREDOC, étude réalisée pour les Parcs Nationaux de France et suivie par Gilles Landrieu, Collection des rapports n° 255, Département "Évaluation des Politiques Publiques" dirigé par Bruno Maresca, 2008.

### **La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés.**

CREDOC, Cahier de recherche n° 247, Département "Évaluation des Politiques Publiques" dirigé par Bruno Maresca, 2008.

### **Le classement UNESCO favorise-t-il l'activité touristique et le développement économique local ?**

Une étude économétrique du cas de la France, Magali Talandier, Colloque UNESCO-Centre du patrimoine mondial, 2008.

### **Les impacts socio-économiques de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial : trois études,**

Rémy Prud'homme, note préparée à la demande du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2008.

### **Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux.**

Valérie Jousseau, Olivier David et Claire Delfosse, Norois, vol. 204, N° 3, 2007.

### **Processus de patrimonialisation et construction des territoires.**

Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser", Poitiers-Châtelleraut, 2007.

### **Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources.**

Hugues François, Maud Hirczak et Nicolas Senil, Revue d'Économie Régionale et Urbaine, n° 5, 2006.

**Les dynamiques économiques du patrimoine.** Christian Barrère, Denis Barthélémy, Martino Nieddu et Franck-Dominique Vivien, in. **Réinventer le patrimoine, De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?** L'Harmattan, 2005.

**La gestion intégrée du patrimoine culturel et naturel : outil de redynamisation des territoires ruraux délaissés.** Pierre Dallery, Mémoire de recherche Master 2 Recherche, Département Aménagement, École polytechnique de l'Université de Tours, 2005.

**L'Invention du Patrimoine en Bourgogne,** sous la direction de Philippe Poirrier, Editions universitaires de Dijon, 2004.

**Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local,** Roberto Camagni, Denis Maillat et Andrée Matteaccioli, Neuchâtel, EDES, 2004.

**Invention de patrimoines et construction des territoires,** Actes du colloque "Ressource territoriale", Pierre-Antoine Landel, Le Pradel, Mirabel, 2004.

**Évaluation de la valeur économique de la conservation des écosystèmes,** Stefano Pagiola, Konrad Von Ritter et Joshua Bishop, Banque mondiale, 2004.

**Pour une connaissance partagée du patrimoine rural,** In Situ. Revue des patrimoines 5, Pascal Liévaux, 2004.

**Le tourisme durable, une organisation du tourisme en milieu rural,** Hugues François, Revue d'Économie Régionale et Urbaine, n° 1, 2004.

**Les ressources patrimoniales : valorisation par les milieux innovateurs,** Roberto Camagni, Denis Maillat et Andrée Matteaccioli, Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local, Neuchâtel, EDES, 2004.

**La Valorisation économique du patrimoine.** Xavier Greffe, 2003.

**Manuel d'évaluation de la biodiversité : Guide à l'intention des décideurs.** OCDE, Paris, 2002.

**Les racines du futur. Le patrimoine au service du développement local.** Hugues De Varine, ASDIC Éditions, 2002.

**Patrimoine culture et tourisme rural, l'exemple de la France.** Luc Mazuel, Téoros, 2001.

**Campagnes de tous nos désirs, Patrimoines et nouveaux usages sociaux.** Michel Rautenberg, André Micoud, Laurence Bérard et Philippe Marchenay, Éditions de la MSH, 2000.

**Vives campagnes, le patrimoine rural, projet de société.** Autrement, Denis Chevallier (dir.), n° 194, 2000.

**Le patrimoine en réseau Un nouveau système d'action locale ?,** Claire Bertrand, 1999.

**Le patrimoine, vecteur du développement local.** Gazette officielle du tourisme, 1997.

**Quand le patrimoine fait vivre les territoires.** FNPNR (Fédération nationale des parcs naturels régionaux), ministère de la Culture, CNFPT, 1996.

**Tourisme rural : la voie du tourisme durable.** Les Cahiers d'Espace, 1995.

**Patrimoine, modèles de tourisme et développement local.** Fernand Cuvelier, L'harmattan, 1994.

**Une politique pour le patrimoine culturel rural.** Isac Chiva, Rolande Bonnain et Denis Chevallier, ministère de la Culture, 1994.

**L'Alchimie du patrimoine.** Michel Lamy, Pessac, Éditions de la MSHA, 1992.

## Bibliographie (suite)

**Du bon usage de l'approche économique dans l'analyse du patrimoine. La valeur économique du patrimoine. La demande et l'offre de monuments.** Xavier Greffe, Ed. Anthropos, 1990.

**Le Développement local.** Bernard Pecqueur, Éditions La Découverte, 1989.

### • GUIDES

**Guide de bonnes pratiques "Agir pour la transition écologique".** Union Rempart, 2021.

**Placer les personnes & le patrimoine au cœur du projet de territoire.** Petites Cités de Caractère, 2021.

**Les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser.** Rapport d'information de Michel Dagbert et Sonia de La Provôté, fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales n° 426 (2019-2020), 2020.

**La gestion intégrée des espaces patrimoniaux, Méthode en cinq points.** ICOMOS France, novembre 2020.

**Guide pratique de l' élu local "Protéger et valoriser le patrimoine naturel".** Ligue pour la protection des oiseaux, Eco-Maires, Office français pour la biodiversité, 2020.

**La restauration du patrimoine, Guide de survie à l'usage des élus (et de tous les amoureux du patrimoine).** Focus, Pays d'art et d'histoire entre Cluny et Tournus, PÉTR du Pays de l'Auxois-Morvan, PÉTR du Pays Charolais-Brionnais, 2019.

**Valorisez votre patrimoine, Guide pratique.** Conseil régional de Bretagne, juin 2018.

**Passé Simple, restaurer le patrimoine rural non protégé : pourquoi, pour qui, comment ?** Conseil général de la Côte d'Or, 2007.

**Guide européen d'observation du patrimoine rural.** Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), 2003.

**Guide de valorisation du patrimoine rural.** ministère de l'Agriculture et de la pêche, Éditions Créaprss, 2001.

**Guide d'observation du patrimoine rural.** François Trassard, Alexandre Vatimbella, sous la dir. de Lionel Bluteau, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1999.

### • QUELQUES SITES DE RÉFÉRENCE

**Atlas des patrimoines :** l'outil cartographique des données du patrimoine du ministère de la Culture

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Le site national de la **Fondation du Patrimoine** avec le "Portail du Patrimoine" qui donne toutes les clés pour comprendre la restauration du patrimoine

<https://www.portailpatrimoine.fr/presentation/dashboard/guest>

La page régionale de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/bourgogne-franche-comte/presentation>

**Direction régionale des affaires culturelles BFC**

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte>

Le site du **Conseil régional BFC** "Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté" dirigé par le Service Inventaire et Patrimoine du Conseil régional et qui donne à la fois accès à toutes les ressources de l'inventaire des patrimoines culturels en BFC et les clés pour comprendre et accéder aux dispositifs régionaux d'aide et d'accompagnement sur les patrimoines culturels.

<https://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/>

Le site de la **Fédération des associations de sauvegarde du patrimoine du Jura (FASPA Jura)**. Elle a pour but de faire connaître le patrimoine de nos villages jurassiens, de fédérer les associations qui se mobilisent pour sauvegarder leur patrimoine local et récolter les fonds nécessaires à leur restauration. Elle accompagne les associations dans leurs démarches et leurs relations avec les différentes structures de défense du patrimoine

<https://www.faspa-jura.fr/bienvenue-1-1.htm>

Le site de la **Camosine**, l'association départementale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel nivernais : <https://camosine.fr/>

**Agence régionale de la biodiversité BFC** : <https://www.arb-bfc.fr/>

**Observatoire régional de la biodiversité BFC**

<https://www.arb-bfc.fr/lobservatoire-regional-de-la-biodiversite-orb/>

**Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne** : <https://www.cen-bourgogne.fr/>

**Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté** : <https://cen-franche-comte.org/>

Le complément d'information relatif à la grange de Beauvais a été réalisé grâce à diverses sources : le site internet de la Grange de Beauvais <http://www.grangedebeauvais.com/> ; article de l'Yonne Républicaine, "La Grange de Beauvais, à Venouse, dans dix ans, sera "un tiers lieu pour les générations futures"", 23 mai 2019 ; article de l'Yonne Républicaine "Des projets plein la grange", 27 mai 2022.

A large, stylized graphic of a tree with many leaves, rendered in a light gray color, positioned behind the title.

# DÉCLARATIONS

Introduction de **Annick Guyénot**, présidente  
de la commission Territoires-Environnement

69

**Joseph Battault**, au nom de la CFDT

69

**Pierrette Bardey**, au nom de la CGT

69

## Introduction de **Annick Guyénot**, présidente de la commission Territoires-Environnement

Monsieur le Président,

Monsieur le vice-président Michel Neugnot,

Mesdames et messieurs les auditionnés qui ont trouvé de leur temps pour venir assister à la restitution de nos travaux ; je ne vous citerai pas tous, vous m'en excuserez, mais vous être nombreux à avoir fait le déplacement et nous vous en remercions, preuve s'il en était besoin de l'attente autour de ce travail sur les patrimoines,

Mesdames, messieurs,

Chers collègues,

Je serai brève avant de laisser la parole à Corinne Molina et Christian Baqué, nos rapporteurs, pour débiter cette présentation.

Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des membres de la commission Territoires-Environnement pour leur implication à toutes les étapes de ce projet d'autosaisine.

Je remercie également les membres du groupe de travail "Patrimoines", créé à la demande de la commission dès le début de cette réflexion en avril 2022 et qui a su piloter globalement cette démarche à chacune de ces étapes. Il a constitué un appui précieux des deux rapporteurs avec Sébastien Péron, Martine Esther Petit, Jacques Cardis et Alexandre Moine.

Merci aussi aux conseillers volontaires qui ont bien voulu s'inscrire dans la démarche de rencontre de leur maire rural pour les questionner sur les patrimoines : Claudine Orsaczek, Dominique Guyon, François Thibault, Nadine Darlot et Françoise Miserez.

Chaque conseiller a pu ainsi s'investir dans ce travail à quelque niveau que ce soit en fonction du temps qu'il avait de disponible.

Remerciements également à Nicolas Hugué, notre chargé d'études.

Surtout, je n'oublie pas non plus de remercier la trentaine de personnes auditionnées ainsi que les services régionaux toujours disponibles pour répondre à nos sollicitations. Je ne les citerai pas tous, ils se reconnaîtront.

J'en ai fini avec les remerciements et je laisse la parole à nos rapporteurs pour cette présentation qui durera environ 25 minutes.

### **Joseph Battault**, au nom de la CFDT

Au début de ce mandat du Conseil régional, la CFDT au Bureau souhaitait que trois axes soient retenus et que le CESER s'en saisisse. Il s'agissait de la différenciation territoriale, de la question de l'eau, de l'artificialisation des sols. Dans le même temps, sur proposition de la commission Territoires-Environnement, le Bureau retenait comme autosaisine le patrimoine rural. Le cahier des charges élaboré par la commission Territoires-Environnement donnait deux objectifs à ce travail, et nous les citons :

Le premier sur le fond : "La question centrale de cette réflexion est de savoir dans **quelle mesure les actions menées ou envisagées en faveur des patrimoines culturels et naturels peuvent contribuer plus sûrement au développement local des territoires ruraux de la région BFC et ce conformément au concept de développement durable ?**"

Le deuxième sur la forme : "Un périmètre de travail doit être défini afin de **limiter les risques d'éparpillement et donc, afin de pouvoir aboutir à des "préconisations moins nombreuses, construites sur un fonds de pensée partagé, concrètes, pragmatiques et ancrées sur les réalités régionales."**

Est-ce que ces deux axes principaux prescrits par la commission elle-même ont été respectés ?

• Sur la question de fond : comment cet avis propose des éléments pour que le patrimoine rural participe au développement des territoires ? Nous trouvons peu de réponse à la hauteur.

• Sur la forme. Au résultat 63 items qui recommandent, préconisent à divers interlocuteurs, donc 63 préconisations. C'est un avis long, qui après 18 mois de travail n'est communiqué que 12 jours avant la plénière.

Au final, un avis qui n'atteint pas ses objectifs et sur lequel la CFDT s'abstiendra.

### **Pierrette Bardey**, au nom de la CGT

Le patrimoine dans toutes ses dimensions est une richesse pour la Région, ses habitants, ses visiteurs.

Le protéger et lui donner ou redonner vie pour tous est une nécessité. Il apporte également une cohésion sociale entre les personnes et un savoir-faire ancien à préserver. Les connaissances ancestrales étonnantes rappellent à tous un passé riche de culture.

Cette riche autosaisine aborde de nombreuses dimensions. Nous voulons insister sur :

- L'obligation de reconsidérer les financements nécessaires à l'heure où les collectivités locales sont en grande difficulté et doivent faire des choix. Tout ne peut reposer sur les communes, notamment les plus petites, surtout pour le petit patrimoine bien réel même s'il n'est pas remarquable. Le projet d'avis le pointe. Il ne suffira pas de pointer les responsabilités des élus, ils en ont le plus souvent conscience mais sont confrontés à la réalité de leurs moyens financiers et à la complexité des logiques d'appels à projets. Le financement ne peut être seulement le loto du patrimoine.

- Le besoin d'intervention publique et de compétences. Les effectifs du ministère de la culture et des établissements publics comme l'INRAP ont été mis à mal par les réformes successives de l'État et les coupes budgétaires. Il en est de même pour les services des DREAL et des services responsables de la biodiversité. Il y a urgence à inverser ces logiques.

- La nécessité de développer les formations, la transmission des savoir-faire qui demande souvent du temps.

Certes, il faut des moyens mais aussi une volonté politique, notamment nationale, et des actes pour dépasser les déclarations d'intention ou les injonctions. Sous la réserve de ces remarques la CGT votera le rapport présenté.





## Conseil économique, social et environnemental

### Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex  
Tél. 03 81 61 62 90

### Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex  
Tél. 03 80 44 34 32



[www.ceser.bourgognefranchecomte.fr](http://www.ceser.bourgognefranchecomte.fr)